



Cour des comptes

Rapport annuel 2025



Rapport de la Cour des comptes à la Chambre des représentants
Bruxelles, juin 2026



Cour des comptes

Rapport annuel 2025



Rapport adopté en assemblée générale de la Cour des comptes du 24 juin 2026

Contrôler
Évaluer
Informer

Préambule	6	Un intranet modernisé, plus accessible et plus intuitif	26
Introduction	8		
Chapitre 1		Chapitre 3	
Organisation de la Cour des comptes	10	Contrôles et missions de la Cour des comptes	28
1.1 Collège de la Cour des comptes	10	3.1 Contrôles	28
1.2 Services administratifs	11	3.1.1 Examen budgétaire	29
1.2.1 Organigramme et organisation	11	3.1.2 Contrôle financier et certification	29
1.2.2 Cellule Qualité	13	3.1.3 Contrôle de légalité et de régularité	30
1.2.3 Cellule DPO/sécurité	13	3.1.4 Audits thématiques	31
1.3 Moyens	14	3.2 Missions spécifiques	31
1.3.1 Ressources humaines	14	3.2.1 Rapports de contrôle et avis 2025	31
1.3.2 Formation du personnel	15	3.2.2 Contrôle des listes de mandats et déclarations de patrimoine	32
1.3.3 Ressources financières	15	3.2.3 Autres missions	32
1.3.4 Ressources matérielles	17	3.3 Mission juridictionnelle	32
1.4 Durabilité	18	3.4 Demandes des parlements	33
1.4.1 Durabilité et environnement	18	3.5 Demandes d'avis du pouvoir exécutif	33
1.4.2 Durabilité et ressources humaines	19	3.6 Indicateurs de gestion	34
		3.6.1 Indicateur de capacité nette	34
		3.6.2 Indicateur d'implication parlementaire	34
Cycle de certification ISO	20	Parcours de l'État de droit	36
Chapitre 2		Chapitre 4	
Mise en œuvre du plan stratégique 2025-2029	22	Suivi des recommandations par la Cour des comptes	38
2.1 Introduction	22	4.1 Impact et suivi des recommandations	38
2.2 Objectif stratégique 1 : plus d'impact	23	4.2 Facteurs d'impact	39
2.3 Objectif stratégique 2 : qualité et simplification administrative	23	4.2.1 Relation entre l'auditeur et l'audité	39
2.4 Objectif stratégique 3 : numérisation	24	4.2.2 Qualité du rapport d'audit	39
2.5 Objectif stratégique 4 : bien-être et compétences	24	4.2.3 Présence d'un système de suivi	39
2.6 Objectif stratégique 5 : visibilité	25	4.2.4 Implication parlementaire	39
		4.2.5 Communication	39

4.3	Suivi des recommandations	40
4.3.1	Méthode de suivi	40
4.3.2	Développement de l'outil en ligne Monitor pour les audits thématiques	41
4.3.3	Fonctionnement de Monitor	42
4.3.4	Aperçu de la mise en œuvre des recommandations pour les audits thématiques	42
La Cour des comptes invite		43

Chapitre 5

Activités externes en Belgique et relations internationales		45
5.1	Activités externes en Belgique	45
5.1.1	Exposés	45
5.1.2	Contributions en qualité d'experts	46
5.1.3	Contributions à des publications	46
5.2	Relations internationales	46
5.2.1	Collaboration à l'échelle européenne	47
5.2.2	Collaboration au sein d'organisations internationales d'ISC	47
5.2.3	Audit externe d'organisations internationales	48
5.2.4	Autres collaborations multilatérales et bilatérales	49

Chapitre 6

Publications		51
Annexes		
Annexe 1	Compte 2024 de la Cour des comptes	58
Annexe 2	Compte 2025 de la Cour des comptes	60
Annexe 3	Missions de commissaires aux comptes des membres de la Cour des comptes en 2025	62
Annexe 4	Droit de regard et d'information	64

Préambule

C'est avec grand plaisir que nous présentons notre rapport annuel 2025. Comme de coutume, celui-ci offre à la Chambre des représentants un aperçu de toutes nos activités et de l'utilisation de notre dotation. Il est également transmis pour information aux autres parlements du pays. Notre mission consiste en effet à assister les parlements dans leur contrôle du pouvoir exécutif.

L'année 2025 a marqué le début de la mise en œuvre de notre plan stratégique 2025-2029, approuvé par l'assemblée générale de la Cour des comptes début février 2025. Ce plan comprend cinq grands objectifs stratégiques. Le [chapitre 2](#) de ce rapport annuel offre un aperçu des initiatives prises pour chaque objectif et de leur degré d'exécution. Avec ce nouveau chapitre récurrent, nous souhaitons informer les parlements de notre vision stratégique à plus long terme, tant en ce qui concerne les destinataires externes que le fonctionnement interne de notre institution, en complément de l'aperçu de nos activités habituelles présenté au [chapitre 3](#).

À l'instar des années précédentes, nous proposons un article thématique ([chapitre 4](#)). Celui-ci s'inscrit cette année dans la ligne directrice de notre plan stratégique 2025-2029, à savoir accroître l'impact de nos audits en se focalisant sur les thèmes qui ont une portée sociale importante. Pour y parvenir, la Cour des comptes mettra l'accent sur les politiques qui ont trait aux défis et risques sociétaux importants et analysera leur l'impact budgétaire. Afin de contribuer au mieux à l'amélioration du fonctionnement des pouvoirs publics, la Cour souhaite également évaluer la mise en œuvre des recommandations qu'elle formule. Le [chapitre 4](#) présente la manière dont elle s'y prend. Elle utilise notamment le [Monitor](#), un outil spécifique disponible sur le site web. Il indique, entre autres, par niveau de pouvoir, domaine politique et rapport d'audit, combien de recommandations ont été mises en œuvre entièrement, partiellement ou ne l'ont pas encore été.

Ce rapport annuel comprend en outre les chapitres classiques consacrés à notre organisation ([chapitre 1](#)), aux contrôles et missions que nous avons réalisés en 2025 ([chapitre 3](#)) ainsi qu'aux autres activités externes et aux relations internationales, tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau mondial ([chapitre 5](#)).

Entre les chapitres, nous vous présentons, sur des pages intercalaires, des initiatives et des événements intéressants qui ont eu lieu en 2025. Enfin, la mise en page graphique de ce rapport annuel a été davantage développée afin d'en améliorer la lisibilité et l'attrait visuel.

Nous souhaitons démontrer par ce rapport qu'en 2025 également, nous avons exécuté au mieux nos missions vis-à-vis des différents parlements. Nous affirmons notre volonté de poursuivre dans cette voie au cours des prochaines années, dans une collaboration tout aussi étroite avec les parlements, et en particulier avec les commissions compétentes et les présidents des parlements.

Handwritten signature of Hilde François in blue ink.

Hilde François
 Première Présidente

Handwritten signature of Florence Thys in blue ink.

Florence Thys
 Présidente

Introduction

La Cour des comptes de Belgique assiste les parlements dans l'exercice de leur contrôle des recettes et des dépenses du pouvoir exécutif. Ses contrôles et ses évaluations des politiques publiques contribuent à améliorer la gestion publique. En tant qu'institution indépendante, elle entend fournir une information de qualité, soutenir la bonne gouvernance, mener une politique dynamique des ressources humaines et promouvoir ses relations extérieures.

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes informe de la manière dont elle met en œuvre, année après année, sa vision, ses valeurs et ses missions. Ce rapport rend compte des travaux qu'elle a menés en 2025.

- Le **chapitre 1** présente l'organisation de la Cour des comptes.
- Le **chapitre 2** fait le point sur son plan stratégique 2025-2029.
- Le **chapitre 3** donne un aperçu de ses activités de contrôle et d'audit ainsi que de ses autres missions.
- Le **chapitre 4** expose comment la Cour assure le suivi de ses recommandations.
- Le **chapitre 5** fait rapport sur les activités externes de la Cour en Belgique et sur ses relations internationales.
- Le **chapitre 6** donne un aperçu de ses publications 2025.

Le rapport annuel est disponible uniquement en version numérique sur courdescomptes.be.

**12** membres du collège**514** collaborateurs**66,1** millions d'euros de dépenses**90%** déplacements durables

Certification ISO 9001:2015



Modernisation et transition numérique



Politique d'économie d'énergie



Bien-être et politique de développement

Chapitre 1

Organisation de la Cour des comptes

La Cour des comptes se compose d'un collège de douze membres, assisté d'un corps de fonctionnaires.

1.1 Collège de la Cour des comptes

Les membres de la Cour des comptes sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat renouvelable de 6 ans. Afin d'assurer leur indépendance et leur impartialité, le législateur a prévu un régime d'incompatibilités et d'interdictions. Le traitement et la pension des membres de la Cour des comptes sont fixés par la loi.

La Cour des comptes se compose d'une chambre française et d'une chambre néerlandaise qui, ensemble, forment l'assemblée générale. Chaque chambre comprend un président, quatre conseillers et un greffier. Le président et le greffier les plus anciens portent respectivement le titre de premier président et de greffier en chef.

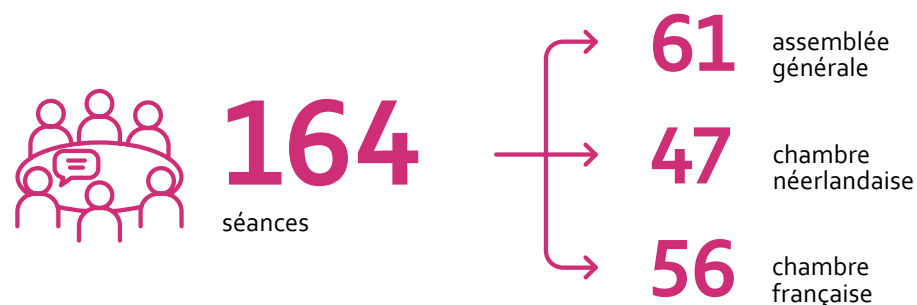
Assemblée générale			
Chambre française		Chambre néerlandaise	
Présidente	Mme Florence Thys	Première Présidente	Mme Hilde François
Conseillers	M. Pierre Rion M. Dominique Guide M. Olivier Hubert M. Christophe Rappe	Conseillers	M. Jan Debucquoy M. Rudi Moens M. Vital Put M. Walter Schroons
Greffier en chef	M. Alain Bolly	Greffière	Mme Tine Debusschere

L'assemblée générale traite les dossiers concernant l'État fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté germanophone et les organismes publics qui en dépendent. Elle est également compétente pour interpréter les réglementations européennes et fédérales.

La chambre néerlandaise est compétente de manière exclusive pour les dossiers concernant la Communauté flamande, la Région flamande, les organismes publics qui en dépendent et les provinces flamandes.

La chambre française est compétente de manière exclusive pour les dossiers concernant la Communauté française, la Commission communautaire française, la Région wallonne, les organismes publics qui en dépendent et les provinces wallonnes.

La chambre française, la chambre néerlandaise et l'assemblée générale se réunissent chaque semaine physiquement ou électroniquement. Des séances extraordinaires peuvent également avoir lieu. Ces réunions se déroulent à huis clos. En 2025, la Cour des comptes a siégé 164 fois : 61 séances de l'assemblée générale (dont 12 électroniques), 56 de la chambre française (dont 20 électroniques) et 47 de la chambre néerlandaise (dont 21 électroniques).



1.2 Services administratifs

1.2.1 Organigramme et organisation

Les services de la Cour des comptes sont regroupés en trois secteurs, composés en tout de dix directions, placées chacune sous l'autorité d'un premier auditeur-directeur.

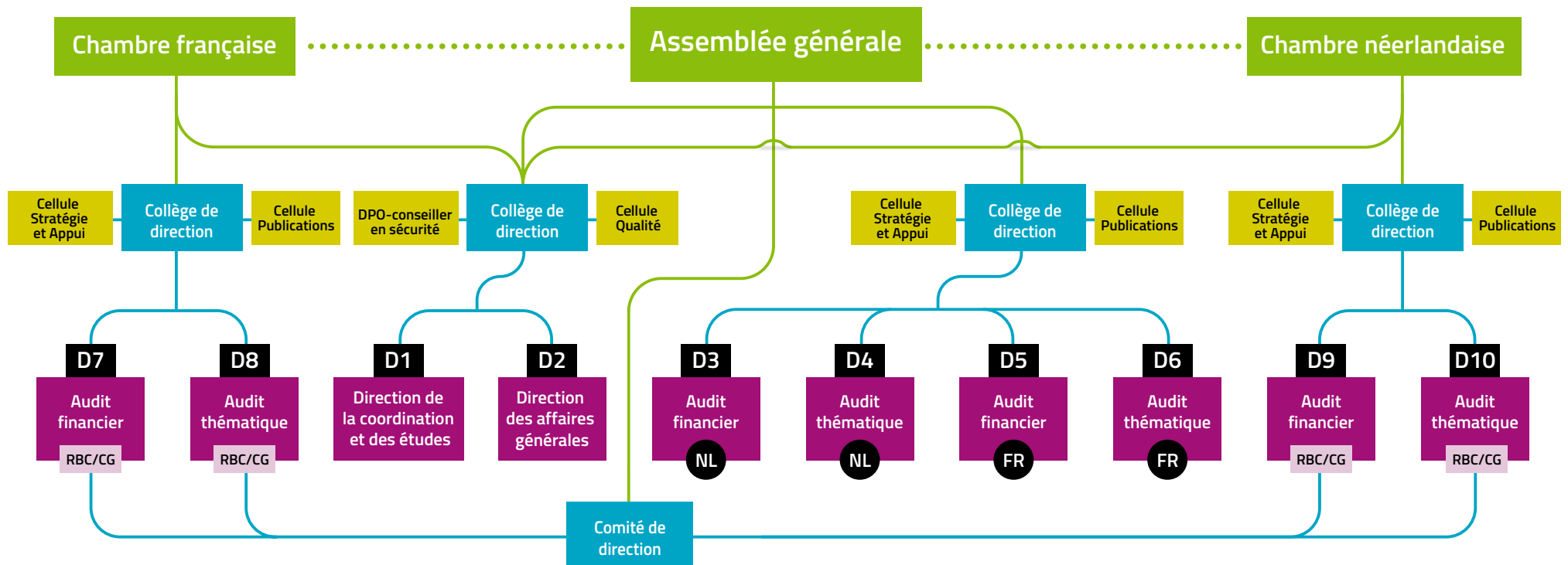
Le secteur I est un secteur d'appui. Il se compose de la direction de la coordination et des études (dont les services du greffe des listes de mandats et déclarations de patrimoine font partie) et de la direction des affaires générales.

Le secteur II se rapporte à l'État fédéral, tandis que le secteur III concerne les communautés et régions. Ces secteurs opérationnels sont constitués de directions appartenant au pilier financier ou au pilier thématique.

Le pilier financier examine le budget, effectue des audits financiers et contrôle les comptes des services et des comptables publics. Le pilier thématique réalise les audits de légalité et de régularité des opérations et des procédures ainsi que les audits du bon emploi des deniers publics afin de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'économie d'un service, d'un processus ou d'une politique.

La répartition par secteur correspond aux compétences de l'assemblée générale, de la chambre française et de la chambre néerlandaise.

Organigramme de la Cour des comptes



D1 et D2 : directions d'appui (secteur I)
 D3 à D6 : fédéral (secteur II)
 D7 à D10 : communautés et régions (secteur III)

RBC : Région de Bruxelles-Capitale
 CG : Communauté germanophone

1.2.2 Cellule Qualité

Comme le premier cycle de la certification ISO 9001:2015 prenait fin le 5 avril 2025, la cellule de la qualité a continué à préparer le deuxième cycle début 2025. Le nouveau cycle a été l'occasion d'étendre la portée de la certification au processus de contrôle du comptage des élèves. La certification porte en outre toujours sur les processus d'audit thématique, d'audit financier, d'analyse budgétaire et de publication des listes de mandats et déclarations de patrimoine.



Le deuxième cycle a débuté par un audit de certification effectué par un bureau de certification externe¹. L'audit n'a révélé aucune non-conformité et le bureau de certification a confirmé la conformité du système de gestion de la qualité aux exigences de la norme ISO 9001:2015. Le certificat actuel est valable jusqu'au 5 avril 2028 et le maintien de la conformité sera vérifié en 2026 et 2027 dans le cadre de deux audits de suivi.

La cellule de la qualité a par ailleurs mené les activités récurrentes nécessaires à la bonne gestion de la qualité, dont :

- la réalisation d'audits internes ;
- la collecte des versions actualisées des diagrammes de gestion qui décrivent les processus mis en œuvre ;
- la collecte des mises à jour des analyses de type Swot² du contexte et des parties prenantes ;
- la collecte de la mesure des indicateurs de gestion ;
- le suivi des améliorations des processus internes ;

- la préparation de la revue de direction, au cours de laquelle l'assemblée générale évalue la conformité du système de gestion de la qualité aux exigences de la norme ISO 9001:2015 ;
- l'organisation de formations internes sur le système de gestion de la qualité, notamment dans le cadre du programme de stage ;
- l'organisation et l'animation de réunions pour aborder les questions relatives à la gestion de la qualité avec toutes les directions de la Cour.

1.2.3 Cellule DPO/sécurité

Depuis le 25 mai 2018, la Cour des comptes est soumise au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour le traitement des données à caractère personnel. Elle a désigné un officier de protection des données (*Data Protection Officer – DPO*) dans ce cadre. Le DPO aide les équipes d'audit et les services d'appui à résoudre les questions liées au RGPD dont il veille aussi au respect sur la base de ses articles 37 à 39.

En 2025, le DPO a rendu quinze avis formels requis par l'ordre de service applicable dans le cadre des audits et contrôles, et sept avis dans des dossiers de marchés publics. Le DPO est intervenu 30 fois à la suite de questions dans divers domaines. Il a en outre participé à quatre activités de formation interne ou externe.

La politique de sécurité du système d'information de la Cour des comptes prévoit l'intervention active d'un comité de sécurité composé de représentants du service informatique, du service d'études, des directions opérationnelles et des ressources humaines. Le DPO a réuni ce comité deux fois en 2025.

Il participe également à différentes réunions des DPO du secteur fédéral.

¹ La mission de certification pour le deuxième cycle a été attribuée au second semestre 2024 à l'issue d'un marché public.

² *Strengths* (forces), *weaknesses* (faiblesses), *opportunities* (opportunités) & *threats* (menaces).

De manière générale, le DPO doit être informé de toute initiative de traitement de données à caractère personnel ou mettant en jeu la politique de sécurité du système d'information de la Cour des comptes.

1.3 Moyens

1.3.1 Ressources humaines

La Cour des comptes nomme et révoque elle-même son personnel. Le cadre du personnel prévoit 624 emplois, répartis de manière égale entre les rôles linguistiques français et néerlandais.

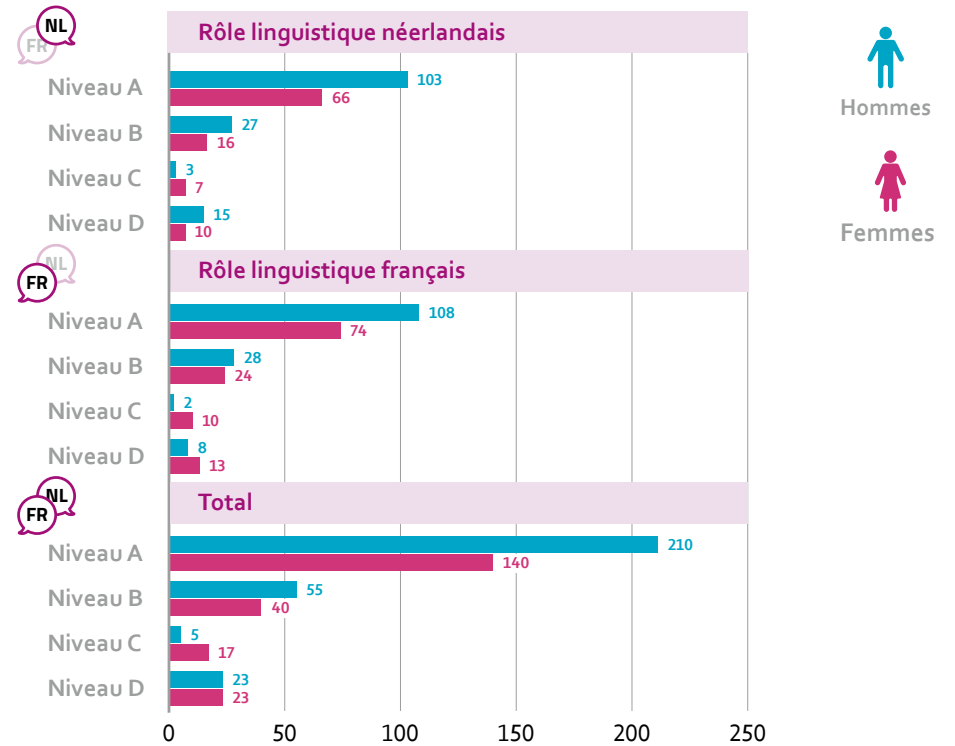


Au 31 décembre 2025, la Cour des comptes employait 514 personnes (454 statutaires et 60 contractuels), dont la plupart dans des fonctions d'auditeur et de contrôleur. En 2025, cet effectif représentait 475 équivalents temps plein, soit un taux d'occupation de 92,41 %.

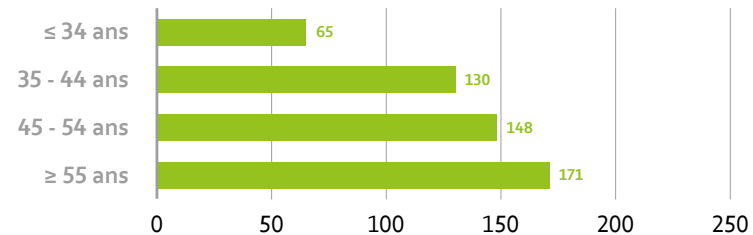
La Cour des comptes a enregistré 22 entrées en service et 21 cessations de fonction en 2025. D'ici 2028, 22 nouveaux départs sont attendus.

En 2025, le comité de consultation syndicale (CCS) a tenu six séances et le comité de prévention et de protection au travail (CPPT) onze séances.

Graphique 1 – Membres du personnel par sexe et par niveau au 31 décembre 2025



Graphique 2 – Membres du personnel par tranche d'âge au 31 décembre 2025



1.3.2 Formation du personnel



2.057
jours de formation

En 2025, la Cour des comptes a continué à investir dans les compétences et l'employabilité durable de son personnel. En témoignent les 2.057 jours de formation suivis (voir aussi le [point 1.4.2](#)).

Environ deux tiers des jours de formation suivis ont été organisés en interne. La plupart ont été donnés par des agents de la Cour des comptes. Des sessions visant à développer une pédagogie spécifique aux formations internes ont d'ailleurs été organisées à leur intention dans le cadre du projet *Train the trainer*.

Les formations internes ont principalement porté sur l'application des normes internationales d'audit dans le cadre de l'audit financier, l'utilisation d'outils d'analyse de données, le développement de la sécurité informatique et des compétences en communication et le renforcement de la dynamique d'équipe. Par ailleurs, des programmes d'accueil ont permis aux nouveaux agents de se familiariser avec les missions et le fonctionnement de la Cour des comptes.

Les formations organisées en externe ont principalement concerné les évolutions dans le domaine du contrôle et de l'audit, du budget et de la comptabilité, de la politique et du droit ainsi que de l'informatique et du management. Environ un tiers des formations externes étaient des webinaires ou des formations en ligne.

Enfin, différentes sessions d'information ont été organisées en 2025. Elles permettent tant au personnel qu'à des orateurs externes de partager, lors d'une brève présentation informelle, des expériences d'audit intéressantes ou de commenter des évolutions sur divers thèmes.

1.3.3 Ressources financières

1.3.3.1 Budget et dotation de la Cour des comptes

Le tableau ci-après reprend les principaux postes du budget de la Cour des comptes pour les années 2023 à 2025. Les budgets et les comptes d'exécution 2024 et 2025 sont détaillés respectivement aux [annexes 1](#) et [2](#).

Tableau 1 – Budget de la Cour des comptes (en milliers d'euros)

	2023	2024	2025
Recettes	61.125,80	65.369,60	65.298,70
<i>Dotation</i>	60.402,00	64.644,00	64.562,80
<i>Autres recettes</i>	723,80	725,60	735,90
Dépenses	65.998,90	69.550,70	71.569,30
<i>Masse salariale</i>	54.292,20	57.538,80	58.602,50
<i>Autres formes de rémunération</i>	4.377,80	4.573,20	4.810,00
<i>Informatique et matériel de bureau</i>	2.185,20	2.082,40	2.516,60
<i>Redevance d'occupation</i>	1.943,00	1.964,00	2.041,60
<i>Autres dépenses</i>	3.200,70	3.392,30	3.598,60
Résultat budgétaire de l'année	-4.873,10	-4.181,10	-6.270,60
Boni reporté	4.873,10	4.181,10	6.270,60
Boni à utiliser	0,00	0,00	0,00
Réserve à utiliser	0,00	0,00	0,00
Résultat global	0,00	0,00	0,00

La Cour des comptes a estimé ses dépenses 2025 à 71.569.300 euros, soit 2.018.600 euros ou 2,90 % de plus qu'au budget 2024. Les principales causes de cette augmentation sont les hausses estimées des rémunérations (masse salariale + autres formes) et des dépenses informatiques et bureautiques. Ces deux postes représentent respectivement 64,43 % et 21,51 % de l'augmentation des dépenses inscrites au budget.

La hausse des rémunérations inscrites au budget (+2,09 %) s'inscrivait dans le prolongement de la hausse attendue du niveau des prix. Le budget informatique et bureautique (+20,85 %) a augmenté en raison d'une utilisation accrue attendue du cloud et des mesures de cybersécurité.

Les principaux postes du budget des dépenses sont la masse salariale (81,89 %), les autres formes de rémunération (6,71 %), les dépenses de fonctionnement et d'investissement (5,03 %), les dépenses informatiques et bureautiques (3,52 %) et la redevance d'occupation du bâtiment (2,85 %).

Les recettes 2025 estimées de la Cour des comptes figurent en regard des dépenses. La dotation en constitue la majeure partie. L'article 20bis, in fine, de la loi organique de la Cour des comptes dispose notamment ce qui suit : « *Le total des crédits prévus au budget [à savoir le budget des dépenses de la Cour des comptes] est inscrit à titre de dotation au budget général des dépenses de l'État.* » Pour alléger la dotation, la Cour des comptes consacre également ses recettes propres et le boni disponible des années antérieures au financement de ses dépenses. Les recettes propres 2025 ont été estimées à 735.900 euros. Le compte d'exécution du budget 2023 s'est clôturé sur un boni de 6.270.600 euros, qui a été consacré au financement des dépenses en 2025. La dotation requise pour 2025 a ainsi atteint 64.562.800 euros³.

1.3.3.2 Compte d'exécution du budget de la Cour des comptes

Les comptes d'exécution du budget de la Cour des comptes sont approuvés par son assemblée générale, après avoir entendu le rapport de vérification du conseiller le plus ancien en rang de chaque chambre. Ils sont adoptés par la Chambre des représentants après examen par la commission de la Comptabilité.

Le tableau 2 reprend les principaux postes du compte d'exécution du budget de la Cour des comptes pour les années 2023 à 2025. Les comptes d'exécution 2024 et 2025 sont détaillés aux [annexes 1 et 2](#).

Tableau 2 – Comptes d'exécution du budget de la Cour des comptes (en milliers d'euros)

	2023	2024	2025*
Recettes	61.124,26	65.375,06	65.304,19
Dépenses	59.726,79	64.846,99	66.132,53
<i>Masse salariale</i>	<i>49.795,06</i>	<i>54.524,22</i>	<i>55.224,89</i>
<i>Autres formes de rémunération</i>	<i>4.040,75</i>	<i>4.450,70</i>	<i>4.675,94</i>
<i>Informatique et matériel de bureau</i>	<i>1.274,54</i>	<i>1.560,35</i>	<i>1.875,04</i>
<i>Redevance d'occupation</i>	<i>1.646,44</i>	<i>1.694,19</i>	<i>1.726,29</i>
<i>Autres dépenses</i>	<i>2.969,99</i>	<i>2.617,54</i>	<i>2.630,36</i>
Résultat budgétaire de l'année	1.397,47	528,07	-828,34
Boni reporté	4.873,15	4.181,17	6.270,62
Boni à utiliser	0,00	0,00	0,00
Réserve à utiliser	0,00	0,00	0,00
Résultat global	6.270,62	4.709,24	5.442,28

*Comptes provisoires pas encore approuvés

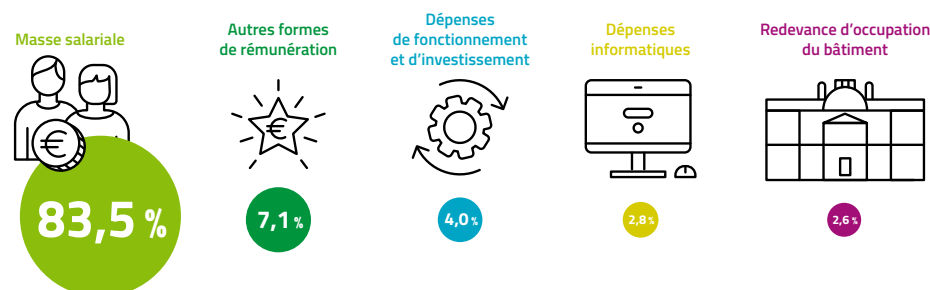
Le compte d'exécution du budget 2024 fait état de 65.375.060 euros de recettes, dotation de 64.644.000 euros comprise. Les dépenses se sont élevées à 64.846.990 euros. Le compte 2024 se clôture sur un solde de 528.070 euros, contre 1.397.470 euros en 2023. Compte tenu du boni reporté de 2022, le résultat global à la fin de l'année 2024 s'élève à 4.709.240 euros.

³ Après soustraction des recettes (735.900 euros) et du boni (6.270.600 euros) du montant des dépenses estimées de 71.569.300 euros.

Le compte d'exécution du budget 2025 affiche un déficit de 828.340 euros au niveau du résultat budgétaire, contre un excédent en 2024. Ce déficit s'explique par une augmentation des dépenses et une diminution des recettes. Les dépenses ont augmenté de 1.285.540 euros (1,98 %), ce qui correspond à la hausse du niveau général des prix, et ont ainsi atteint 66.132.527,49 euros. Les recettes ont diminué de 70.870 euros pour descendre à 65.304.193,19 euros.

Le déficit est comblé par le boni reporté de 2023, ce qui entraîne un résultat global positif de 5.422.280 euros.

Les principaux postes de dépenses du compte d'exécution du budget 2025 sont la masse salariale (55.224.893,73 euros, 83,51 %), les autres formes de rémunération (4.675.937,24 euros, 7,07 %), les dépenses de fonctionnement et d'investissement (2.630.362,96, 3,98 %), l'informatique et la bureautique (1.875.042,56 euros, 2,84 %), la redevance d'occupation du bâtiment (1.726.291,00 euros, 2,61 %).



1.3.3.3 Comptabilité générale et budgétaire intégrée

Il est fait rapport des opérations comptables dans les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe. Les résultats agrégés des comptes annuels 2024 et 2025 sont repris respectivement aux **annexes 1 et 2**.

La Cour des comptes a réconcilié le compte d'exécution du budget et les comptes annuels pour 2024 et 2025.

1.3.4 Ressources matérielles

1.3.4.1 Gestion du bâtiment



Travaux de rénovation et d'embellissement

La Cour des comptes a approuvé mi-2025 un masterplan relatif aux salles de réunion. Elle entend ainsi répondre aux nouveaux besoins dans le cadre des nouvelles formes d'organisation du travail (Nwow – *new ways of working*). La plus-value réside dans :

- du matériel informatique permettant des réunions efficaces, agréables et hybrides ;
- du mobilier ergonomique ;
- une conception attrayante.

Tout comme pour le *coffee corner* en 2023, la conception et l'aménagement des salles de réunion sont entièrement réalisés en interne.

Le premier chantier du masterplan a débuté en 2025. Il vise à transformer un local disponible en une grande salle de réunion (24 personnes) pouvant aussi servir de local de formation (30 personnes).

Des bureaux sont également rénovés chaque année parallèlement à l'exécution du masterplan relatif aux salles de réunion.

Mesures de protection

Les résultats de l'analyse de risques liés aux troubles musculosquelettiques réalisée auprès de l'équipe de nettoyage et de l'équipe technique ont été examinés et traduits en mesures concrètes (comme l'installation des machines à laver sur un socle).

Une analyse de la qualité de l'air et des moisissures a été réalisée début 2025. Elle a été suivie de mesures pour tenir compte des recommandations formulées dans le rapport de cette analyse (enlèvement du salpêtre et mesures de renouvellement de l'air).

1.3.4.2 Informatique



Fin 2025, le central téléphonique a été entièrement remplacé par une solution de téléphonie via internet, le greffe a été doté d'un logiciel de call center et le télécopieur a été mis hors service.

L'ensemble des ordinateurs fixes ont été remplacés par des portables, sauf pour des tâches spécifiques, et le réseau wifi a été considérablement étendu dans l'ensemble du bâtiment.

Dans le cadre de la durabilité, la rationalisation du matériel et des logiciels existants s'est poursuivie à travers des mises hors service et un suivi plus détaillé de l'utilisation réelle.

Certains services ont été placés (ajoutés) dans le cloud pour en augmenter la disponibilité.

L'intranet de la Cour des comptes a été revu en profondeur, sur les aspects tant technologiques que rédactionnels. L'objectif était d'en améliorer la convivialité ainsi que d'accroître la performance du moteur de recherche.

L'application de gestion des mandats et du patrimoine a été rendue plus accessible, afin qu'elle puisse être utilisée par un public plus large.

Enfin, dans une démarche de durabilité, un logiciel a été développé pour aider les agents à optimiser l'usage du chauffage dans leur bureau.

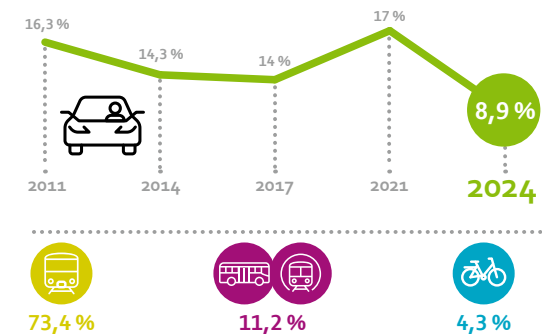
1.4 Durabilité

1.4.1 Durabilité et environnement

La Cour des comptes continue d'intégrer systématiquement la durabilité dans son fonctionnement à travers une politique environnementale cohérente. Cette politique s'articule autour d'un système dynamique de gestion environnementale qui porte une attention particulière à la mobilité, à l'énergie, aux bâtiments, aux achats, à la gestion des déchets et à la numérisation. Les efforts déployés dans ce domaine ont été récompensés en 2023 avec l'obtention de la première étoile du label Entreprise écodynamique décerné par Bruxelles Environnement. La candidature pour une deuxième étoile a été préparée et introduite en 2025.

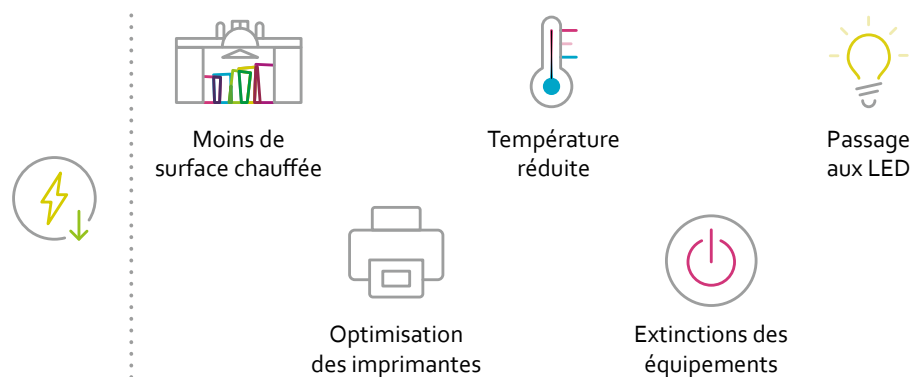
En matière de mobilité, la Cour des comptes poursuit résolument son engagement en faveur de modes de déplacement durables.

Près de 90 % des membres de son personnel se rendent au travail en transport en commun, à pied ou à vélo.



La Cour des comptes participe chaque année à la Semaine européenne de la mobilité. Par ailleurs, le remplacement d'une voiture de service diesel par un véhicule électrique souligne sa volonté de poursuivre ses efforts de développement durable dans ce domaine également.

La politique énergétique vise à réduire la consommation d'énergie et à en améliorer l'efficacité. Depuis l'introduction d'un plan énergétique, des mesures permanentes ont été prises, telles que l'abaissement de la température standard pendant la période de chauffe, la réduction des surfaces chauffées, le remplacement progressif de l'éclairage par des ampoules LED, l'optimisation du parc d'imprimantes et la mise hors tension des appareils fixes en dehors des heures d'utilisation.



Diverses autres mesures en faveur de l'environnement ont aussi été mises en œuvre. La Cour des comptes a ainsi organisé des collectes de déchets spécifiques (tubes fluorescents, écrans d'ordinateur, vieux mobilier de bureau, etc.). La Cour a étendu la collecte sélective aux déchets organiques. La biodiversité a également fait l'objet d'une attention particulière, notamment grâce à l'installation de nichoirs. Son ambition est de réduire l'empreinte écologique des technologies numériques, en tenant compte à la fois de leur impact sur l'environnement et du bien-être numérique.

1.4.2 Durabilité et ressources humaines

Pour la Cour des comptes, la durabilité ne se limite pas à la protection de l'environnement, mais concerne également son personnel. Des investissements sont réalisés dans l'emploi durable, en mettant fortement l'accent sur le bien-être et le développement des compétences (voir le [point 1.3.2](#)). En favorisant un environnement de travail sain et motivant, la Cour des comptes entend permettre à son personnel de rester opérationnel de manière durable tout en maintenant un niveau de qualité élevé.

Plusieurs initiatives visant à prévenir l'épuisement professionnel ont été prises en 2025 : l'équipe des personnes de confiance a été complétée et les membres du personnel ont été sensibilisés au rôle que ces personnes jouent dans l'organisation. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation à l'importance de la déconnexion a été organisée, avec des séances d'information destinées aux fonctionnaires dirigeants et une collecte d'informations ascendante afin d'identifier des points d'amélioration.

Le coup d'envoi du renforcement de la communication interne a par ailleurs aussi été donné. Avec des écrans d'information numériques et un intranet modernisé et plus convivial, la Cour des comptes souhaite informer son personnel de manière optimale et renforcer son implication dans l'organisation et son fonctionnement. Divers thèmes liés au bien-être gagnent ainsi en visibilité.

Les Nwow offrent aux membres du personnel de la Cour des comptes la possibilité de travailler sans contrainte de lieu ni d'horaire, l'accent étant mis sur les résultats. En 2025, la politique Nwow a été légèrement modifiée afin d'optimiser encore l'intégration des nouveaux agents, de veiller au sentiment d'appartenance à l'organisation, de favoriser les relations sociales et les contacts informels, de stimuler le travail d'équipe et de garantir le transfert systématique de connaissances.

Cycle de certification ISO

La Cour des comptes a entamé un deuxième cycle de certification ISO en 2025 afin de démontrer que son système de gestion de la qualité satisfait aux normes ISO (Organisation internationale de normalisation). Un tel cycle s'étend sur 3 ans et est réalisé en collaboration avec un organisme de certification agréé.

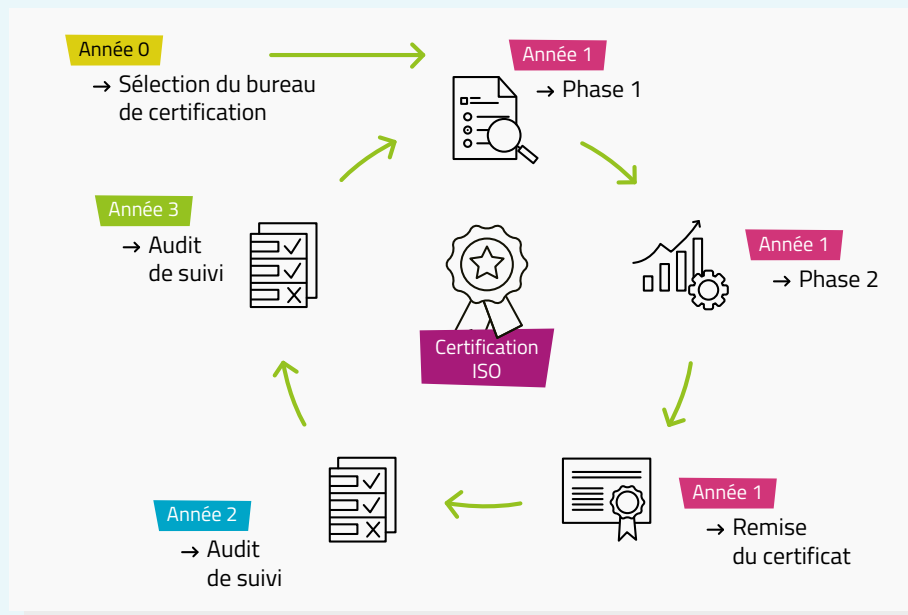
Avant le début du cycle, il y a une **année 0** au cours de laquelle un organisme de certification qui dispose de l'accréditation requise est sélectionné. Pour une institution publique telle que la Cour des comptes, cette sélection s'effectue au travers d'un marché public.

Au cours de l'**année 1**, l'organisme sélectionné procède à l'audit de certification proprement dit. Cet audit se déroule en deux phases :

- Lors de la **phase 1**, l'organisme évalue la manière dont la Cour des comptes gère la qualité : vision de la qualité, objectifs et normes, analyse de risques, documentation et structure du système de gestion de la qualité. Il examine à cette occasion si le système répond à toutes les exigences de la norme ISO 9001.
- Lors de la **phase 2**, l'organisme vérifie si le système de gestion de la qualité élaboré a été mis en œuvre correctement et s'il fonctionne efficacement au quotidien.

Sur la base des résultats de cet audit, l'organisme de certification décide s'il convient de délivrer le certificat.

Des audits de suivi sont ensuite effectués au cours de l'**année 2** et de l'**année 3**. Au cours de ces audits, l'organisme de certification vérifie si le système de gestion de la qualité satisfait toujours aux normes, si les observations formulées précédemment ont été prises en compte et si la Cour des comptes continue de miser sur l'amélioration continue.



Chapitre 2

Mise en œuvre du plan stratégique 2025-2029



Objectif 1

Accroître l'impact de nos audits en se focalisant sur les thèmes qui ont une portée sociétale importante



Objectif 2

Garantir la qualité des travaux et viser la simplification administrative



Objectif 3

Investir dans la numérisation, l'analyse de données et l'évaluation des systèmes d'information



Objectif 4

Améliorer le bien-être et la convivialité au travail ainsi que valoriser et renforcer les compétences des collaborateurs



Objectif 5

Renforcer la visibilité de la Cour des comptes

2.1 Introduction

L'assemblée générale a approuvé le plan stratégique pluriannuel 2025-2029 le 12 février 2025. Ce plan compte cinq objectifs stratégiques, qui comprennent chacun trois sous-objectifs. Il est détaillé dans le rapport annuel 2024⁴.

Les présidentes pilotent le suivi de la mise en œuvre du plan. Un comité stratégique composé des cabinets des présidentes et des directeurs les assiste. Chaque objectif stratégique a été attribué à un binôme de conseillers rapporteurs (un membre de l'assemblée générale de chaque rôle linguistique), qui est chargé de sa mise en œuvre. Une cellule de suivi composée de membres des cabinets des présidentes rassemble les éléments mis en œuvre et procède au rapportage des travaux. Chaque année, la cellule présente un rapport d'avancement à l'assemblée générale.

L'assemblée générale a examiné un premier rapport d'avancement le 10 décembre 2025. Les présidentes ont ensuite présenté l'avancement de la mise en œuvre au comité stratégique le 4 février 2026.

⁴ Cour des comptes, *Rapport annuel 2024*, Chapitre 3 – Plan stratégique 2025-2029, Bruxelles, juin 2025, p. 31-38, [courdescomptes.be](https://www.courdescomptes.be).

2.2 Objectif stratégique 1 : plus d'impact



À travers l'objectif stratégique 1, la Cour des comptes entend accroître l'impact de ses audits en les focalisant sur des thèmes de portée sociétale importante. L'impact était de reste au cœur de la stratégie 2014-2019. La pertinence sociétale des audits est par ailleurs un point d'attention important pour la Cour depuis longtemps. À cette fin, elle dispose de systèmes de monitoring, d'analyse de risques et de sélection bien étayés, conformes aux normes internationales. Ces systèmes sont conçus pour sélectionner, à chaque niveau de pouvoir, des thèmes sociétaux pertinents.

Avec cet objectif stratégique, la Cour des comptes entend cependant aller au-delà de ces niveaux de pouvoir et rendre l'analyse de risques plus globale et transversale, si possible à travers des audits transversaux (transcendant les niveaux de pouvoir). Une réunion annuelle est l'occasion d'aborder les thèmes d'actualité importants pour la société. Ces thèmes permettent de proposer des sujets prioritaires qui peuvent faire l'objet d'un suivi spécifique et donner lieu à des propositions d'audit tout en tenant compte des critères de sélection habituels.

Deux thèmes ont été retenus pour le monitoring 2025 : le climat et l'énergie. Deux thèmes ont aussi provisoirement été définis pour le monitoring 2026, à savoir les infrastructures stratégiques et l'emploi.

Le monitoring accordera une attention particulière à la possibilité d'aborder ces thèmes de manière transversale et de visibiliser leur impact budgétaire.

2.3 Objectif stratégique 2 : qualité et simplification administrative



À travers l'objectif stratégique 2, la Cour des comptes entend à la fois garantir la qualité de ses travaux et viser la simplification administrative.

Le premier sous-objectif vise à poursuivre l'uniformisation de l'application du cadre nominatif international des institutions supérieures de contrôle (cadre des prises de position professionnelles de l'Intosai – *Intosai Framework of Professional Pronouncements* – IFPP). L'application de ce cadre progresse. Toutes les normes prioritaires ont été mises en œuvre dans les dossiers d'audit concernés.

Le deuxième sous-objectif consiste à réduire la charge administrative de travail. Une bonne gouvernance suppose en effet aussi de réduire cette charge et de rationaliser les processus. Des propositions et des priorités ont été établies en concertation avec les directions, tant pour les processus d'appui que pour ceux d'audit. Ils seront mis peu à peu en œuvre à partir de 2026.

Le troisième sous-objectif concerne l'audit unique (*single audit*).

2.4 Objectif stratégique 3 : numérisation



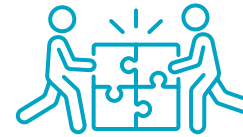
L'objectif stratégique 3 vise l'investissement dans la numérisation, l'analyse de données et l'évaluation des systèmes d'information. Il comporte trois sous-objectifs liés à l'analyse de données, l'utilisation optimale des logiciels et l'utilisation de l'IA.

Le groupe d'experts internes Datalab reste la plate-forme d'échange d'expertise en analyse de données. La plate-forme compte un référent dans chaque direction. Ces référents soutiennent les analyses de données réalisées dans leur direction. Ils partagent les expériences au sein du Datalab et des groupes de travail qui y sont associés. Le Datalab favorise les échanges d'expériences et le développement de bonnes pratiques.

Le deuxième sous-objectif vise à maximiser l'utilisation des logiciels. Un inventaire a été réalisé pour identifier l'existant, le niveau de connaissance et les besoins en analyse de données. La Datalab Academy et les cellules de formation collaborent au développement des formations nécessaires pour améliorer les connaissances et combler le déficit constaté. Les compétences en analyse de données et en expertise IT devront faire l'objet d'une attention encore plus particulière lors du recrutement. Enfin, le service IT Infrastructure suit de plus en plus l'utilisation des logiciels mis à disposition.

Le Datalab a effectué des tests dans le cadre du troisième sous-objectif qui vise l'IA et son utilisation critique et responsable. La veille technologique et le benchmarking international restent d'ailleurs pleinement d'actualité dans ce domaine.

2.5 Objectif stratégique 4 : bien-être et compétences



L'objectif stratégique 4 entend contribuer à améliorer le bien-être au travail et la convivialité. Il vise également à valoriser et renforcer les compétences de chacun. Il comporte lui aussi trois sous-objectifs.

Diverses actions sont menées en réponse aux constats de l'enquête sur le bien-être et de l'évaluation des Nwow (*new ways of working*). Un plan global de prévention 2026-2030 et un plan d'action pour 2026 ont été adoptés. Un nouveau conseiller en prévention est entré en fonction en 2025. Il a pour tâche spécifique d'actualiser l'inventaire des risques. Un masterplan pluriannuel pour les salles de réunion a également été approuvé. Des mesures pour améliorer la communication interne ont été prises et la politique Nwow a été adaptée. Pour 2026, il est notamment prévu de continuer à mettre en œuvre le masterplan suivant les moyens disponibles, d'élaborer une communication de crise et de prendre en compte les résultats de l'analyse de risques liée au travail sur écran.

En matière de prévention du burn-out et à la suite de l'enquête réalisée dans les services, un programme de formation sur le bien-être et la prévention du burn-out est prévu en 2026, de même que la préparation d'une politique de déconnexion pour la Cour.

La culture du feedback sera renforcée et le système d'évaluation, revu.

Un nouveau guide de transfert des connaissances lors de départs à la retraite a été rédigé en 2025 dans le cadre du second sous-objectif de développer et valoriser les compétences et expertises.

Un masterplan pluriannuel « lieux de réunions » a été préparé dans le cadre de la politique de modernisation du bâtiment. Il se base sur une analyse de besoins menée conjointement avec les directions. Parallèlement, le rafraîchissement des bureaux se poursuit en fonction des moyens disponibles.

2.6 Objectif stratégique 5 : visibilité



Le dernier objectif vise à renforcer la visibilité de l'institution. Il comporte également trois sous-objectifs.

Le premier sous-objectif est de renforcer la communication externe. Les quatre axes sont les suivants :

1. Les rapports répondent davantage aux besoins et attentes des parlementaires.
2. Le public intéressé (monde académique, société civile, citoyens, candidats potentiels, etc.) connaît le fonctionnement de la Cour des comptes, perçoit la Cour de manière positive, est informé de ses nouveaux produits et sait comment les trouver.
3. Les médias sont rapidement informés de nos rapports et savent qui contacter pour obtenir des informations.
4. Nous nous engageons à pratiquer un langage clair dans toutes les communications de la Cour des comptes.

Un groupe de travail sera mis en place autour du deuxième sous-objectif, à savoir renforcer l'image de marque de l'institution.

Pour le troisième sous-objectif, qui vise à adopter une attitude proactive dans les relations avec le monde extérieur, un groupe de travail a été créé.

Concernant les contacts avec le monde universitaire et les professionnels du chiffre, la Cour des comptes entend maintenir le nombre actuel de deux à trois intervenants externes par an, tout en veillant à attirer des intervenants aux profils suffisamment diversifiés.

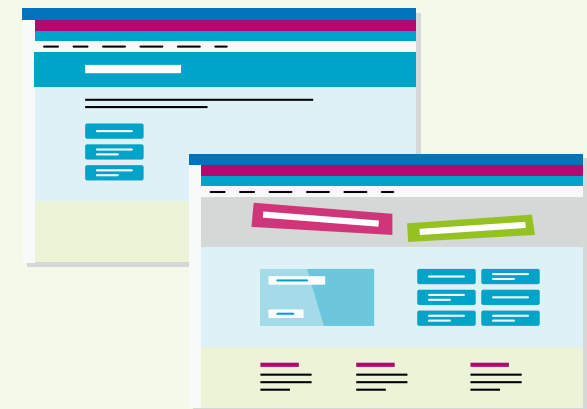
Un intranet modernisé, plus accessible et plus intuitif

En 2025, la Cour des comptes a travaillé à l'élaboration d'un nouvel intranet, qu'elle a pu lancer début 2026. La Cour entendait ainsi favoriser un échange de connaissances efficace et une communication interne claire.

Le nouvel intranet adopte aussi un ton plus engageant pour mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs. Concernant les ressources humaines en particulier, les contenus ont été analysés en profondeur et entièrement repensés pour que le personnel trouve plus rapidement et plus intuitivement les informations qu'il recherche.

Conviviale et flexible, la plate-forme Sharepoint permet d'informer plus rapidement les collaborateurs, dans un format plus attrayant, des décisions de la Cour des comptes, des événements internes et externes (internationaux), des actualités et des changements internes majeurs.

Le nouvel intranet doit permettre à tous ses utilisateurs de rester informés de ce qui se passe à la Cour des comptes et à l'extérieur de celle-ci.



 **46** rapports d'analyse budgétaire

 **20** rapports sur les comptes généraux


 **40** rapports spécifiques


 **42** avis sur des propositions de loi

Objectifs

 Garantir la fiabilité des comptes publics

 Assurer la régularité et la légalité

 Veiller au bon emploi des deniers publics

 Renforcer la transparence et la confiance des citoyens

Chapitre 3

Contrôles et missions de la Cour des comptes

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité ainsi qu'un contrôle du bon emploi des deniers publics. Ces contrôles concernent les recettes et les dépenses de l'État fédéral, des communautés et des régions, des organismes publics qui en dépendent ainsi que des provinces. La Cour informe régulièrement les parlements et conseils provinciaux des résultats de ses contrôles.

La Cour des comptes est également investie d'une mission juridictionnelle à l'égard des « comptables publics » chargés de la perception et/ou du paiement de deniers publics et cités à comparaître devant la Cour des comptes par le ministre compétent ou la députation compétente parce que leur compte est en débet.

Enfin, la Cour des comptes accomplit des missions spécifiques en matière de bonne gouvernance (publication des listes des mandats et conservation des déclarations de patrimoine des mandataires publics et hauts fonctionnaires, avis sur les rapports financiers des partis politiques, avis relatifs aux dépenses électorales), en matière de répartition des moyens financiers entre les communautés et les régions (comptage des élèves, loyauté fiscale en matière d'impôt des personnes physiques, etc.) et sur la base de son expertise dans des domaines spécifiques (incidence budgétaire et financière de propositions de loi, comptes d'institutions à dotation).

3.1 Contrôles

En 2025, la Cour des comptes a communiqué aux parlements et aux conseils provinciaux 46 rapports d'analyse budgétaire, 20 rapports sur les comptes généraux, 40 rapports spécifiques et 42 avis concernant l'incidence budgétaire et financière de propositions de loi.

3.1.1 Examen budgétaire

Dans sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes examine les projets de budget et les projets d'ajustement budgétaire que les gouvernements déposent auprès des parlements. La Cour transmet ses commentaires et observations au parlement concerné en prévision du vote du budget.

Tableau 3 – Nombre de rapports de la Cour des comptes sur l'examen du budget

	Contrôle 2023	Contrôle 2024	Contrôle 2025
Budget initial ⁵	18	14	15
Crédits provisoires ⁶	0	4	13
Feuilleton d'ajustement	19	22	18

3.1.2 Contrôle financier et certification

Lors de son contrôle financier, la Cour des comptes vérifie la fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers, notamment en évaluant les opérations comptables au regard de la réglementation sur la comptabilité publique.

3.1.2.1 Comptables publics

La Cour des comptes contrôle les comptes des comptables publics. Cette mission est accomplie, dans chaque chambre de la Cour, par un conseiller. Celui-ci établit si les comptables sont quittes, en avance ou en débet. Si le compte est arrêté en débet, le comptable peut être cité à comparaître devant la Cour des comptes par le ministre compétent ou la députation compétente (voir le [point 3.3](#)).

En 2025, la Cour des comptes a arrêté 2.277 comptes de comptables publics.

Tableau 4 – Comptes des comptables publics arrêtés par la Cour des comptes

Comptes	Contrôle 2023	Contrôle 2024	Contrôle 2025
Comptes périodiques	1.601	1.564	1.860
Comptes de fin de gestion	265	373	414
Comptes déficitaires	17	7	3

3.1.2.2 Autorités publiques

La Cour des comptes évalue les comptes généraux des administrations publiques, du niveau fédéral au niveau provincial. La Cour doit à cet égard se prononcer sur l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de ces administrations publiques à la date de clôture. Elle doit aussi vérifier si les résultats de l'exercice ont été arrêtés conformément à la réglementation. Elle transmet ensuite les comptes avec ses commentaires aux parlements respectifs.

En 2025, la Cour des comptes a rendu une décision concernant vingt comptes généraux.

Tableau 5 – Nombre de décisions concernant les comptes généraux

Compte général	Contrôle 2023	Contrôle 2024	Contrôle 2025
2022 et années antérieures	18	0	1
2023	0	17	2
2024	0	0	17

⁵ En vertu de l'article 6 de la loi du 23 novembre 2023 habilitant la Cour des comptes à contrôler les comptes de la Chambre des représentants et des institutions à dotation et à assister ces institutions dans la confection des budgets, la Cour exerce désormais une mission de conseil lors de l'élaboration des projets de budget de la Chambre des représentants.

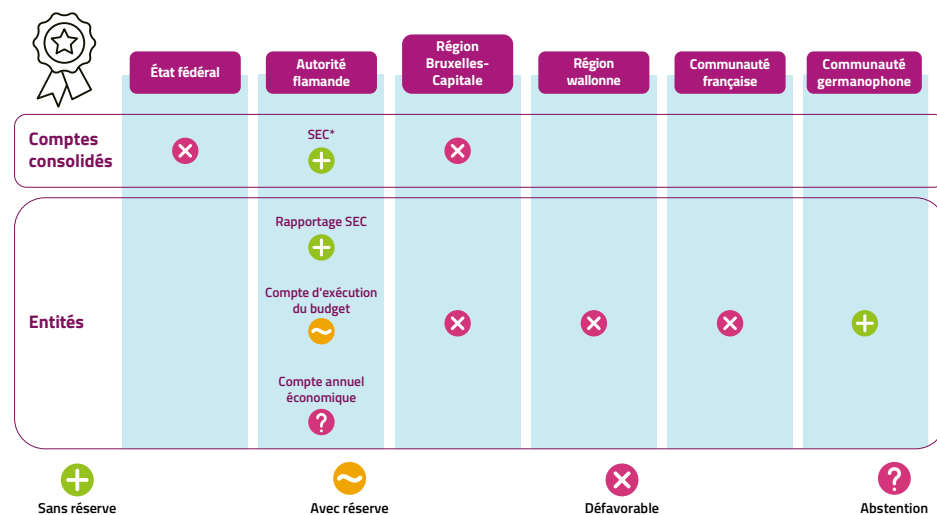
⁶ En 2024 et en 2025, la Cour des comptes a procédé à l'analyse budgétaire sur la base des crédits provisoires du (des) gouvernement(s) en affaires courantes.

Concernant les comptes généraux des provinces, il s'agit d'un contrôle comptable. Conformément à la législation, la Cour des comptes est tenue de certifier les comptes de toutes les administrations fédérales, régionales et communautaires à partir des comptes 2020.

La Cour des comptes a décidé de certifier les comptes conformément aux normes IFPP (cadre des prises de position professionnelles de l'Intosai). Son assemblée générale a acté l'introduction des IFPP-FA (audit financier) dans le cadre de la certification des comptes des différents niveaux de pouvoir.

En 2025, la Cour a certifié les comptes 2024 suivants de l'État fédéral et des entités fédérées :

Graphique 3 – Certification des comptes 2024 État fédéral et entités fédérées



* Système européen des comptes

La Cour des comptes a en outre émis une opinion avec réserve sur le compte général 2024 de la Commission communautaire commune et a formulé une déclaration d'abstention au sujet des comptes généraux consolidés 2022 et 2023 de l'Entité francophone bruxelloise.

3.1.2.3 Organismes publics, agences et services à gestion séparée

En 2025, la Cour des comptes a certifié ou déclaré contrôlés 370 comptes d'organismes publics et de services à gestion séparée.

Tableau 6 – Comptes des organismes publics, agences et services à gestion séparée certifiés ou déclarés contrôlés

Comptes	Contrôle 2023	Contrôle 2024	Contrôle 2025
2022 et années antérieures	487	37	2
2023	0	338	18
2024	0	0	350

Outre ces contrôles, la Cour des comptes a également contrôlé seize comptes « officiels » d'institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) en 2025. Ces comptes ont été approuvés par les organes de gestion compétents, mais n'ont pas encore été officiellement soumis à la Cour. La Cour n'a dès lors pas encore pu officiellement déclarer ces comptes contrôlés⁷.

3.1.3 Contrôle de légalité et de régularité

La Cour des comptes contrôle la légalité et la régularité des recettes et des dépenses publiques. La Cour vérifie leur conformité avec les lois budgétaires et s'assure de l'application correcte des règles de droit dont relève l'opération contrôlée.

⁷ Voir aussi Cour des comptes, 182^e Cahier – partie II : Cahier 2025 relatif à la sécurité sociale, rapport à la Chambre des représentants, Bruxelles, 113 p., courdescomptes.be.

À la suite de la réforme de la comptabilité publique par les lois de 2003⁸, la Cour des comptes exerce essentiellement son contrôle de légalité et de régularité a posteriori. Il peut avoir lieu aussi bien dans le cadre de contrôles financiers que d'un audit thématique.

3.1.4 Audits thématiques

La Cour des comptes audite également des « thèmes » qu'elle sélectionne en prenant en compte des analyses de risques, les axes développés dans le cadre de sa stratégie, les préoccupations des parlements et la disponibilité de ses ressources. Ces audits thématiques concernent tant les aspects financiers que la légalité ou encore le bon emploi des deniers publics. Pour cette dernière mission, la Cour vérifie si la mise en œuvre des politiques publiques satisfait aux principes de la bonne gestion selon les critères d'économie, d'efficacité et d'efficience. Dans le cadre de ses suivis, elle dresse également un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de ses audits antérieurs.

En 2025, les constatations, conclusions et recommandations des audits thématiques de la Cour des comptes ont fait l'objet de 37 rapports et articles⁹. Ce chiffre inclut les 19 suivis que la Cour a réalisés pour vérifier si ses recommandations antérieures ont été mises en œuvre.

Tableau 7 – Nombre d'audits thématiques

	2023	2024	2025
Rapports thématiques	31	41	29
Articles thématiques dans les Cahiers de la Cour des comptes	9	5	8

3.2 Missions spécifiques

Le législateur a confié plusieurs missions spécifiques supplémentaires à la Cour des comptes. Il s'agit notamment de contrôles de la répartition des moyens financiers entre les communautés et les régions (par exemple, le contrôle du comptage des élèves), de contrôles de bonne gouvernance (par exemple, le contrôle des dépenses électorales) ou de contrôles des comptes de certains parlements et institutions à dotation. Il peut également s'agir de rendre un avis sur l'incidence budgétaire et financière de propositions de loi à la demande de la Chambre des représentants.

3.2.1 Rapports de contrôle et avis 2025

En 2025, la Cour des comptes a publié les rapports de contrôle et avis suivants :

- un rapport sur le comptage des élèves par les Communautés française et flamande ;
- un avis concernant l'exactitude et l'exhaustivité des rapports financiers sur les comptes annuels des partis politiques ;
- onze rapports sur les comptes des institutions à dotation ;
- un rapport sur les comptes 2024 de la Chambre des représentants ;
- un rapport sur les comptes 2024 du Sénat ;
- un rapport sur les comptes 2024 du Parlement flamand et un rapport de contrôle sur les comptes des institutions paraparlementaires (*Vlaamse Ombudsdienst*, *Kinderrechtencommissariaat* et *Vlaams Vredesinstituut*) ;
- un rapport sur les comptes 2024 du Parlement wallon ;
- un rapport sur les comptes 2024 du Parlement de la Communauté française ;
- un rapport sur les comptes 2024 du Parlement de la Commission communautaire française (Cocof).

⁸ Loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes, loi du 22 mai 2003 modifiant la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes et loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral.

⁹ Deux des rapports d'audit ont chacun été soumis à deux parlements : l'audit Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne a été soumis aux parlements de la Région wallonne et de la Communauté française et l'audit Délivrance et contrôle du permis unique l'a été aux parlements flamand et fédéral.

3.2.2 Contrôle des listes de mandats et déclarations de patrimoine

En 2025, la Cour des comptes a contrôlé les listes de mandats, fonctions et professions que certaines catégories de mandataires publics et de hauts fonctionnaires sont tenues de communiquer. La Cour a également réceptionné les déclarations de patrimoine sous pli fermé afin de les conserver.



10.972

liste de mandats



5.980

déclarations de patrimoine

16

n'ont pas déposé de déclaration de patrimoine

15

n'ont pas transmis ni l'une ni l'autre

77

amendes administratives

Les listes des mandats, fonctions et professions exercés en 2024 et les rémunérations y afférentes ainsi que les listes des personnes n'ayant pas transmis leur liste de mandats ou leur déclaration de patrimoine pour 2024 ont été publiées le 13 février 2026 sur le site web de la Cour des comptes: 10.972 listes de mandats et 5.980 déclarations de patrimoine ont été introduites; 16 personnes n'ont pas déposé de déclaration de patrimoine et 15 personnes n'ont transmis ni l'une ni l'autre. La Cour des comptes a infligé 77 amendes administratives définitives pour l'année de déclaration 2024 (mandats 2023).

3.2.3 Autres missions

La première présidente de la Cour des comptes a pris part en 2025 aux travaux de la commission de la *Carnegie Hero Fund*. Instituée au SPF Intérieur, cette commission dirige et gère la fondation Carnegie.

En mai 2025, les deux présidentes de la Cour des comptes ont remis au président de la Chambre des représentants le rapport de contrôle de l'emploi des dotations de certains membres de la famille royale en 2024.

En 2025, elles ont également transmis à la commission de la Comptabilité de la Chambre des représentants le rapport de contrôle sur les comptes annuels 2024 de la Cour constitutionnelle.

Enfin, certains membres de la Cour des comptes exercent une fonction de commissaire aux comptes dans les entreprises publiques ou structures assimilées de l'État fédéral, de la Région wallonne et de la Communauté française¹⁰.

3.3 Mission juridictionnelle

Dans l'exercice de sa mission juridictionnelle, la Cour des comptes juge la responsabilité du comptable public pour les débets qu'elle a constatés dans son compte. L'autorité compétente doit citer le comptable en débet devant la Cour en remboursement de ce débet, sauf si elle estime que le comptable peut se prévaloir de la force majeure ou lorsque le déficit n'excède pas 1.250 euros. Lorsque l'autorité compétente s'abstient de citer le comptable, elle doit en informer la Cour par un écrit motivé, appuyé de toutes les pièces justificatives. En cas de citation, la Cour met en place une procédure publique et contradictoire au terme de laquelle elle peut condamner le comptable à rembourser tout ou partie du déficit.

¹⁰ Voir l'annexe 3 – Mission de commissaire aux comptes des membres de la Cour des comptes en 2025.

La Cour des comptes a pris les décisions suivantes dans le cadre de sa mission juridictionnelle.

Tableau 8 – Mission juridictionnelle

		2023	2024	2025
Non-citation	Nombre	11	4	8
	Montant	58.679,49 €	2.387,10 € 700,00 €	184.936,94 €
Condamnation	Nombre	0	0	0
	Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Décharge d'office après 5 ans	Nombre	2	0	5
	Montant	2.342,06 €	0	2.876.269,11 €

3.4 Demandes des parlements

Si la Cour des comptes effectue ses contrôles d'initiative, les parlements peuvent également lui demander des audits relatifs aux services et organismes soumis à son contrôle. La Cour des comptes a ainsi publié en 2025 :

- un audit de suivi sur la qualité du traitement des demandes d'intervention et l'efficacité du recouvrement des créances par le Service des créances alimentaires, à la demande de la Chambre des représentants ;
- un rapport de contrôle joint au rapport d'étape financier du gouvernement flamand sur la mise en œuvre du Pacte d'avenir pour une région anversoise accessible et vivable, à la demande du Parlement flamand ;
- un rapport relatif à la délivrance et au contrôle du permis unique, à la demande du Parlement flamand et de la Chambre des représentants.

Comme indiqué au [point 3.2](#), les parlements peuvent aussi solliciter un avis concernant l'incidence financière de propositions de loi. En 2025, la Cour des comptes a ainsi rendu 42 avis concernant l'incidence budgétaire et financière de propositions de loi, projets d'arrêtés d'exécution de décret ou projets de protocole d'accord.

Enfin, chaque parlementaire dispose d'un droit individuel de regard et d'information. En 2025, la Cour des comptes a fourni 25 réponses à 21 parlementaires qui ont fait usage de ce droit¹¹.

Tableau 9 – Droit de regard et d'information des parlementaires

	2023	2024	2025
Nombre de parlementaires	11	2	20
Nombre de demandes de droit de regard	11	2	25

Outre les demandes de regard et d'information, la Cour des comptes a reçu une demande émanant du président de la commission spéciale instituée pour le projet Métro 3 et formulée au nom de tous les membres de cette commission du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.5 Demandes d'avis du pouvoir exécutif

La Cour des comptes est un organe de contrôle. Elle peut, à titre exceptionnel, considérer comme recevables des demandes d'avis du pouvoir exécutif et les traiter quant au fond. La recevabilité des demandes est fondée sur des critères préétablis. Ainsi, ces demandes doivent porter sur une question de principe général et être étroitement liées aux missions de contrôle et aux compétences de la Cour.

¹¹ Voir l'annexe 4 – Droit de regard et d'information.

En 2025, la Cour des comptes a reçu au total huit demandes d'avis du pouvoir exécutif. La Cour en a déclaré six recevables et deux non recevables :

- Recevables :
 - deux demandes du pouvoir fédéral ;
 - trois demandes des autorités bruxelloises ;
 - une demande de la Communauté germanophone.
- Non recevables :
 - une demande des autorités flamandes ;
 - une demande de la Région wallonne.

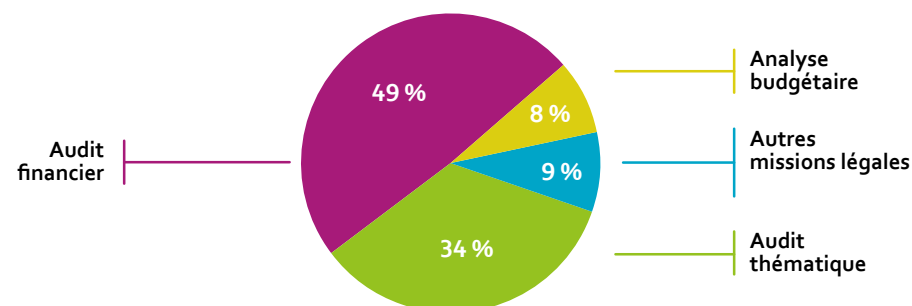
3.6 Indicateurs de gestion

La Cour des comptes mesure chaque année certains de ses indicateurs de gestion globaux. La Cour présente ci-après les résultats de deux de ces indicateurs.

3.6.1 Indicateur de capacité nette

L'indicateur de capacité nette indique la répartition en pourcentage des jours de travail nets réalisés par catégorie d'activité. Il concerne le personnel des niveaux A (y compris les fonctionnaires dirigeants) et B, hors activités de support.

Graphique 4 – Capacité nette 2025 par catégorie d'activité¹²



3.6.2 Indicateur d'implication parlementaire

L'indicateur d'implication parlementaire (voir le [tableau](#) ci-après) montre le nombre de publications réalisées dans l'année par assemblée parlementaire et combien d'entre elles ont été examinées par l'assemblée concernée, en présence ou non d'une délégation de la Cour des comptes, entre le 1^{er} janvier de l'année et le 31 mars de l'année suivante. Il distingue les produits à l'initiative de la Cour des comptes ou résultant d'une obligation légale (par exemple, les rapports sur les comptes des autorités fédérales, régionales ou communautaires) de ceux établis à la demande de l'assemblée parlementaire.

Les publications suivantes entrent dans le calcul de l'indicateur :

- les rapports sur les comptes (cahiers et rapports de contrôle) ;
- les rapports d'audit thématique ou les articles thématiques publiés dans les cahiers ;
- les rapports d'analyse budgétaire.

L'« examen au parlement » signifie ce qui suit :

- La publication de la Cour des comptes est inscrite à l'ordre du jour d'une séance d'une commission parlementaire ou d'une séance plénière du parlement.
- Une question parlementaire a été posée ou une interpellation a été faite sur la base de la publication.

En 2025, des représentants de la Cour des comptes ont assisté à 39 séances et débats dans les parlements¹³ pour répondre à des questions concernant ses analyses budgétaires, Cahiers ou autres rapports.

¹² La catégorie Autres missions légales comprend les demandes d'avis, les listes de mandats, le comptage des élèves, etc. Pour cet indicateur, les demandes des parlements qui ont donné lieu à des audits financiers ou thématiques sont incluses dans ces audits.

¹³ Certains rapports, notamment les rapports budgétaires, sont examinés par différentes commissions parlementaires et les observations relatives aux crédits provisoires, transmises par lettre, ont également été examinées en commissions parlementaires.

Tableau 10 – Indicateur d'implication parlementaire 2025 dans le cadre des publications thématiques, financières et budgétaires de la Cour des comptes

	Publications à l'initiative de la Cour des comptes ou sur la base d'une mission légale			Publications à la demande du parlement			Examen en commission ou en séance plénière			Examen en présence d'une représentation de la Cour des comptes		
	Thém.	Fin./budg. ¹⁴	Total	Thém.	Fin./budg	Total	Thém.	Fin./budg	Total	Thém.	Fin./budg	Total
Parlement fédéral	21	5	26	2	0	2	14	2	16	2	1	3
Parlement flamand	2	3	5	2	1	3	3	4	7	3	4	7
Parlement wallon	3	3	6	0	0	0	3	3	6	2	3	5
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	1	3	4	0	0	0	1	3	4	1	3	4
Parlement de la Communauté germanophone	0	4	4	0	0	0	0	4	4	0	4	4
Parlement de la Communauté française	1	4	5	0	0	0	1	4	5	0	3	3
Total	28¹⁵	22	50	4¹⁶	1	5	22	20	42	8	18	26

¹⁴ En 2025, plusieurs niveaux de pouvoir ont fonctionné sur la base de crédits provisoires. Vu que la Cour des comptes a transmis ses observations concernant ces crédits provisoires par lettre plutôt que dans un rapport traditionnel, celles-ci ne sont pas prises en compte dans le tableau.

¹⁵ Le rapport Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne est comptabilisé deux fois, car transmis aux parlements de la Région wallonne et de la Communauté française.

¹⁶ Le rapport Délivrance et contrôle du permis unique est comptabilisé deux fois, car transmis aux parlements flamand et fédéral.

Parcours de l'État de droit

Le samedi 25 octobre 2025, le Conseil d'État, la Cour de cassation, la Cour constitutionnelle et la Cour des comptes ont organisé une journée portes ouvertes dans le cadre de la Journée européenne de la justice. Au cours de ce « Parcours de l'État de droit », les visiteurs ont pu découvrir le fonctionnement de ces quatre hautes juridictions. Plus de 1.200 participants ont pu suivre un parcours à travers la partie historique de la Cour des comptes. Ils ont découvert, en cinq étapes, les principales missions de la Cour : une présentation générale, la mission juridictionnelle, l'analyse budgétaire, l'audit financier et l'audit thématique.

L'initiative a rencontré un vif succès auprès du public et de la presse. Elle a été rendue possible grâce aux efforts et à la disponibilité de nombreux collègues, qui ont accueilli les visiteurs et répondu à leurs questions.



71 % de recommandations
(en partie) suivies

✓ 23 %
mises en oeuvre

~ 48 %
en cours de
mise en oeuvre

✗ 21 %
non mises
en oeuvre

○ 8 %
Pas
d'évaluation



Objectif

Mesure l'impact via
les recommandations



Facteurs

Relation – Qualité – Suivi –
Parlement – Communication



Suivi

Évaluation après 2 à 3 ans,
jusqu'à 5 ans



Monitor

Suivi en ligne
Mise à jour tous les 6 mois



Résultats

Impact réel mais perfectible

Chapitre 4

Suivi des recommandations par la Cour des comptes

4.1 Impact et suivi des recommandations

Comme toute organisation publique, la Cour des comptes souhaite également que son travail ait un impact. Pour une institution supérieure de contrôle (ISC), l'impact peut être défini comme l'effet ou l'influence d'un (rapport d') audit sur l'entité publique contrôlée, le parlement ou la société. Les normes internationales d'audit des ISC (Issai)¹⁷ prévoient par ailleurs que les ISC assurent le suivi de l'impact de leurs travaux. Selon le document **Intosai P-12 - La valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle – faire une différence dans la vie des citoyens**, les ISC doivent démontrer leur pertinence auprès des citoyens, du parlement et d'autres parties prenantes.

L'évaluation de l'impact peut s'effectuer de différentes manières. Une ISC pourrait ainsi mesurer la perception de son travail d'audit au travers d'enquêtes auprès des entités contrôlées, du parlement ou des citoyens. Elle pourrait également tenir des statistiques sur le nombre d'articles de presse consacrés aux rapports d'audit. Enfin, elle pourrait évaluer l'impact financier d'un audit sur l'entité contrôlée ou la société¹⁸.

Étant donné que les conclusions de la plupart des rapports d'audit s'accompagnent de suggestions visant à résoudre des problèmes, les recommandations constituent l'outil le plus approprié pour mesurer l'impact d'un audit.

¹⁷ L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (Intosai) a élaboré les normes internationales des ISC (Issai) afin de promouvoir l'indépendance et l'efficacité des audits.

¹⁸ C'est ce que fait le National Audit Office du Royaume-Uni, voir *NAO Annual Report and Accounts 2024-25 – National Audit Office* : « For every £1 spent we delivered an impact of £53 through either reduced costs, improved service delivery or other benefits to people ».

4.2 Facteurs d'impact

Plusieurs études scientifiques¹⁹ ont examiné les facteurs qui influencent l'impact des rapports d'audit.

4.2.1 Relation entre l'auditeur et l'audité

Une bonne relation entre l'ISC et l'entité publique contrôlée renforce l'adhésion à la mise en œuvre des recommandations d'audit. La Cour des comptes s'efforce d'y parvenir en permettant à l'audité et au ministre de réagir au projet de rapport dans le cadre d'une procédure contradictoire qui se déroule avant la publication du rapport d'audit. Une attitude transparente de l'équipe d'audit pendant la réalisation de l'audit y contribue également. C'est pourquoi l'objectif de l'audit et la méthode sont présentés lors d'une réunion de lancement (*kick-off*) au début des travaux et les principales constatations sont discutées lors d'une réunion de clôture (*exit meeting*) à la fin des travaux.

4.2.2 Qualité du rapport d'audit

Un rapport d'audit qui présente et étaye clairement les constatations et recommandations augmentera son impact. La qualité des recommandations est également importante : elles doivent être suffisamment spécifiques pour pouvoir être mises en œuvre, mais aussi réalistes et réalisables pour les entités contrôlées.

La Cour des comptes dispose d'un système de gestion de la qualité qualifié, conforme à la norme ISO 9001, une norme de gestion de la qualité reconnue à l'échelle internationale. Plus concrètement, les différents processus qui donnent lieu aux rapports d'audit en garantissent la qualité.

4.2.3 Présence d'un système de suivi



Vérifier systématiquement la suite donnée aux recommandations est non seulement un moyen de suivre l'impact des audits, mais aussi, en soi, un facteur qui augmente cet impact, car il exerce une pression sur l'audité.

Le point 4.3 Suivi des recommandations détaille le système de suivi de la Cour des comptes.

4.2.4 Implication parlementaire



La Cour des comptes accorde une grande importance à l'implication des parlements dans ses audits. Elle tient à jour un indicateur qui précise quels rapports sont inscrits à l'ordre du jour d'une commission parlementaire ou d'une séance plénière, et si un rapport d'audit a donné lieu à une question parlementaire ou à une interpellation (voir le point 3.6.2).

4.2.5 Communication

Un dernier facteur crucial pour accroître l'impact est la communication. La publication des résultats de l'audit auprès d'un large public, y compris les médias, accentue encore la pression exercée sur l'audité.



La Cour des comptes publie tous ses rapports d'audit sur son site web. Afin de garantir leurs accessibilité et lisibilité, elle accorde également une attention particulière aux photos de couverture, aux infographies et aux graphiques.

¹⁹ Vital Put, *The Impact of Performance Auditing: A Practice Friendly Review - Intosai Journal*, vol. 45, 2018 ; Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, *L'impact des audits de performance : Définition, mesure et production de rapports*, 2019.

En ce qui concerne les audits thématiques, la communication de la Cour des comptes ne se limite pas aux rapports d'audit proprement dits, mais porte également sur les résultats du suivi des recommandations de ces audits (voir ci-après).

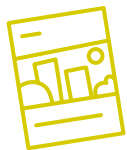
4.3 Suivi des recommandations

4.3.1 Méthode de suivi



Chaque rapport d'audit thématique publié par la Cour des comptes contient un tableau récapitulatif des principales recommandations. Lors de son suivi, la Cour des comptes vérifie ce qu'il est advenu de toutes les recommandations formulées dans ce tableau.

4.3.1.1 Audits thématiques



La Cour des comptes évalue la suite donnée à ses recommandations 2 à 3 ans après la publication du rapport d'audit. Pour chaque recommandation, elle vérifie dans quelle mesure celle-ci a été mise en œuvre. S'il apparaît que les recommandations n'ont pas été suffisamment suivies et que la Cour décide dès lors qu'un suivi supplémentaire est nécessaire, celui-ci sera répété au moins une fois jusqu'à maximum 5 ans après l'année de publication du rapport d'audit.

Pour réaliser ce suivi, la Cour des comptes s'appuie sur les informations disponibles. Il s'agit d'un suivi simplifié basé sur des déclarations et sur les documents transmis par l'audité pour les étayer. En principe, la Cour ne mène pas de travaux d'audit (tels que des entretiens, tests sur un échantillon de dossiers, analyses documentaires approfondies) pour apprécier la réalité et la qualité des actions mises en place.

Pour la Communauté flamande, la Cour réalise son suivi sur la base de l'exposé annuel de la politique et du budget, dans le cadre de l'exécution du budget. Dans l'annexe de

ce document, les ministres fournissent des explications sur les actions qu'ils ont prises en lien avec les recommandations de la Cour. Cette dernière complète ces informations en demandant à l'audité les explications et pièces justificatives nécessaires.

Pour les autres entités, la Cour des comptes transmet à l'audité un questionnaire à compléter pour dresser un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations. L'audité est également invité à joindre les explications utiles et les éléments probants. Par exemple, si la recommandation a entraîné un changement de la réglementation, une adaptation des procédures ou de nouvelles instructions de travail, cette documentation devra être transmise à la Cour des comptes.

Lors de l'élaboration de son questionnaire, la Cour applique également le principe de la chaîne de contrôle unique (*single audit*), en tenant compte des travaux du service d'audit interne de l'entité concernée, lorsque ce service a collecté des informations sur le suivi apporté par les administrations auditées.

La Cour des comptes examine ensuite les réponses reçues pour rédiger son projet de rapport que l'auditorat transmet, si nécessaire, à l'audité dans le cadre de la procédure contradictoire.

Pour le secteur fédéral, le suivi des recommandations fait l'objet de rapports spécifiques publiés sur le site web de la Cour des comptes. Pour les entités fédérées francophones et la Région de Bruxelles-Capitale, le suivi des recommandations a fait jusqu'à présent l'objet d'articles au Cahier d'observations.

Les informations relatives au suivi des recommandations de tous les niveaux de pouvoir alimentent la base de données Monitor, consultable en ligne.

4.3.1.2 Audits financiers



La Cour des comptes publie les principales recommandations issues de ses audits financiers dans ses Cahiers annuels, qu'elle transmet aux parlements. Le suivi de ces recommandations est une composante essentielle du plan d'audit, ces contrôles étant généralement reconduits sur une base annuelle.

Selon les exigences légales propres à chaque entité, la Cour communique et commente toutes les recommandations – y compris celles de nature purement technique – dans le cadre d'une procédure contradictoire (parfois officieuse) avec les institutions auditées et, le cas échéant, avec le(s) ministre(s) compétent(s).

4.3.2 Développement de l'outil en ligne Monitor pour les audits thématiques

Depuis juin 2023, la Cour des comptes cartographie sur **Monitor** le suivi des recommandations issues de ses audits thématiques. Il s'agit de toutes les recommandations qu'elle a publiées depuis 2020 dans ses rapports d'audit thématiques concernant le pouvoir fédéral ainsi que les communautés et régions.

Pour chaque recommandation, le statut d'évaluation le plus récent attribué par la Cour à sa mise en œuvre est précisé. Outre le fait de déterminer si des mesures ont été prises pour donner suite à la recommandation, l'évaluation tient également compte du degré auquel les actions entreprises ont contribué à la mise en œuvre de la recommandation. Il existe six statuts d'évaluation possibles :

	Absence de mise en œuvre Aucune action suffisamment concrète n'a encore été prévue pour mettre en œuvre la recommandation.
	Intention de mise en œuvre²⁰ Une action concrète est prévue pour mettre en œuvre la recommandation.
	Mise en œuvre en cours Une action concrète est prévue pour mettre en œuvre la recommandation et il est démontré que cette mise en œuvre a débuté. Les actions déjà entreprises contribuent aussi effectivement à la mise en œuvre de la recommandation.
	Mise en œuvre complète La recommandation a été mise en œuvre.
	Pas d'évaluation par la Cour des comptes La Cour des comptes n'a pas évalué la mise en œuvre, par exemple parce qu'elle ne dispose pas d'informations (suffisantes).
	Pas encore suivi par la Cour des comptes Les recommandations des rapports d'audit récemment publiés n'ont pas encore été suivies.

Les données de Monitor sont mises à jour tous les 6 mois. Les rapports d'audit sont conservés dans Monitor jusqu'à 7 ans après la date de leur publication.

²⁰ Ce statut d'évaluation s'applique uniquement aux rapports d'audit concernant l'administration flamande.

4.3.3 Fonctionnement de Monitor



Monitor est un outil interactif qui permet d'explorer les données disponibles de différentes manières. Les boutons de filtrage permettent de trier les recommandations en fonction du titre du rapport dans lequel elles ont été publiées, du domaine politique concerné par l'audit ou de l'année de publication. Une fonction permet de rechercher des mots ou des termes spécifiques dans le titre du rapport d'audit ou dans le texte de la recommandation.

Les données sélectionnées sont présentées sous forme de tableau sous les boutons de filtrage. Un diagramme circulaire montre la proportion des recommandations selon les différents statuts d'évaluation.



Cliquer sur le statut d'évaluation fait apparaître le commentaire de la Cour des comptes pour une recommandation déterminée dans une fenêtre contextuelle (*pop-up*).

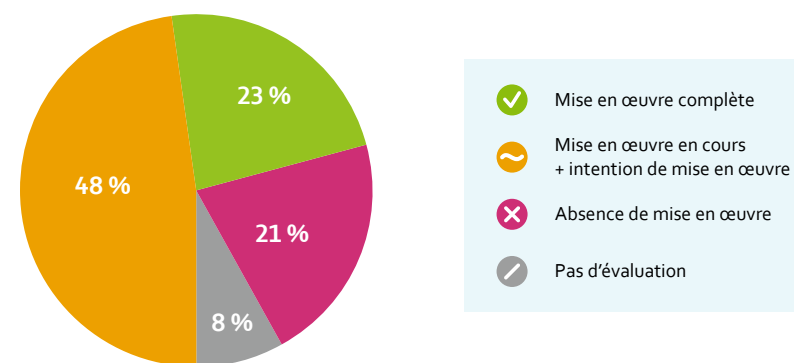
4.3.4 Aperçu de la mise en œuvre des recommandations pour les audits thématiques

L'analyse des données issues de Monitor permet à la Cour des comptes d'évaluer dans quelle mesure ses recommandations formulées dans les audits thématiques qu'elle a suivis ont été mises en œuvre²¹.

Tous niveaux de pouvoirs confondus, les données arrêtées au 20 mars 2026 montrent que :

- près d'un quart des recommandations ont été mises en œuvre ;
- un peu moins de la moitié ont été partiellement appliquées ;
- un cinquième n'ont pas été mises en œuvre ;
- pour 8 % des recommandations, la Cour n'a pas pu se prononcer, faute d'informations suffisantes au moment du suivi.

Graphique 5 – Suivi des recommandations de la Cour des comptes

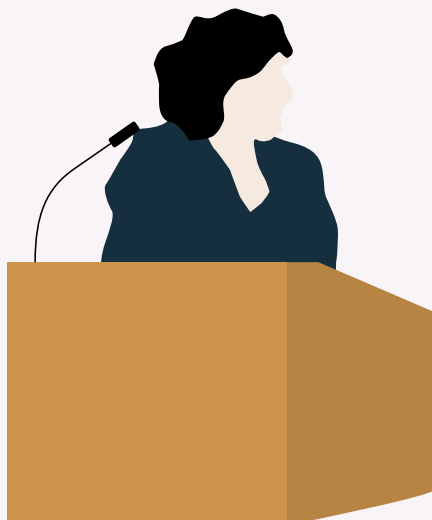


Source : Cour des comptes, *Monitor*, consulté le 20 mars 2026

Au total, 71 % des recommandations ont totalement ou partiellement été suivies d'effet, ce qui témoigne d'une mise en œuvre réelle, mais encore perfectible. Ces résultats mettent en évidence la plus-value concrète des audits de la Cour des comptes, dont les recommandations contribuent à améliorer la gestion publique.

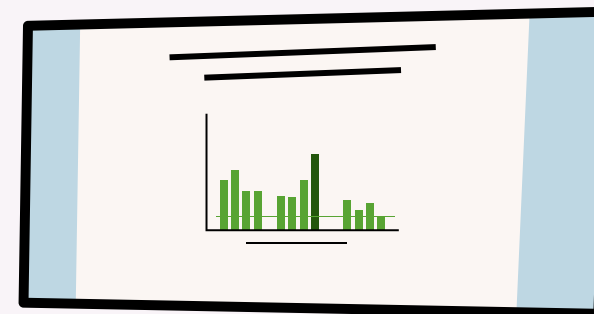
²¹ L'analyse porte sur 97 rapports d'audit comportant 1.395 recommandations qui ont fait l'objet d'un suivi.

La Cour des comptes invite



La Cour des comptes invite des interlocuteurs externes à venir présenter leur vision ou expertise sur des thèmes touchant le domaine d'audit ou des enjeux sociétaux larges. Cette initiative s'inscrit entre autres dans le cadre de l'objectif 5 du plan stratégique 2025-2029 de la Cour des comptes, dans lequel elle s'engage à adopter une attitude proactive envers le monde extérieur.

Le 14 mai, la Cour des comptes a reçu une délégation du Conseil socio-économique de la Flandre (SERV). Le SERV est un des principaux organes consultatifs et de concertation au niveau flamand. Les orateurs ont expliqué le rôle clé joué par le Conseil et ont mis l'accent sur l'évaluation des politiques. Peter Van Humbeeck, conseiller dans les matières de politique administrative au SERV et notamment aussi président de la Plate-forme flamande d'évaluation, a présenté divers concepts intéressants d'évaluation des politiques.



Le jeudi 5 juin, la Cour des comptes a reçu deux représentants du Bureau fédéral du plan (BFP), Baudouin Regout et Patricia Delbaere, respectivement commissaire au plan et coordinatrice de l'équipe Développement durable. Patricia Delbaere a expliqué la méthodologie et le résultat de la récente évaluation des indicateurs de développement durable pour la Belgique.

Le 16 octobre 2025, Annemie Turtelboom, membre belge de la Cour des comptes européenne (CCE), est venue nous présenter les principaux défis, leçons et opportunités pour la CCE à la lumière de plusieurs de ses récents rapports, en particulier les rapports annuels de l'exercice 2024.



Activités externes en Belgique et relations internationales

Chapitre 5

Belgique

**8** exposés et conférences**6** contributions en qualité d'experts**5** contributions à des publications

International

**30 +** réunions et conférences**10 +** réseaux d'audit**Coopération mondiale**
au service de la bonne gouvernance

Chapitre 5

Activités externes en Belgique et relations internationales

Dans ce chapitre, la Cour des comptes fait rapport sur ses activités externes en Belgique et sur ses relations internationales.

5.1 Activités externes en Belgique

Les activités externes de la Cour des comptes concernent essentiellement la participation active de ses collaborateurs à des journées d'étude ou colloques organisés en Belgique par des instances ou instituts de formation externes ou par la Cour des comptes même, en collaboration ou non avec une instance externe.

5.1.1 Exposés

En 2025, la Cour des comptes a donné les exposés suivants :

- l'exposé sur le fonctionnement et les compétences de la Cour des comptes à l'intention du *Belgian Leadership Project* (13/03/2025);
- la conférence sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes ainsi que sur ses missions en matière de budget, d'audit financier et de certification pour les étudiants du master *Publiek management & beleid* de la KU Leuven (27/03/2025);
- la présentation de l'audit Cotisations sociales sur les véhicules de société et le budget mobilité des travailleurs - Audit de suivi et évaluation de la politique sociale dans le cadre de la formation Certificat en finances publiques à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve) (04/04/2025);
- la présentation du rôle de la Cour des comptes aux étudiants de BAC 3 en sciences politiques à l'Université de Liège (13/05/2025);

- l'exposé sur les objectifs des audits thématiques à la Cour des comptes dans le cadre de la formation Certificat en évaluation des politiques publiques à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve) (17/10/2025); l'exposé a été illustré par l'audit Travail occasionnel dans l'agriculture et l'horticulture – Contrôle de la politique sociale par l'ONSS;
- la présentation du rapport Permis unique à l'*Adviescommissie Economische Migratie* du Conseil socio-économique de la Flandre (*Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen - SERV*) (19/11/2025);
- l'exposé sur la Cour des comptes et son contrôle externe des finances publiques aux étudiants de la Haute École Bruxelles-Brabant (11/12/2025);
- l'exposé sur l'IA à la Cour des comptes au Comité permanent R (12/12/2025).

5.1.2 Contributions en qualité d'experts

En 2025, des représentants de la Cour des comptes ont contribué en qualité d'experts aux formations et événements suivants :

- les cours sur les marchés publics (bases 3 et 4) pour les étudiants du Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics (Esimap);
- la Commission des marchés publics instituée auprès de la Chancellerie du Premier ministre;
- la présentation des nouveautés en matière de marchés publics lors du *Defence Tender Day* organisé par la Défense (12/03/2025);
- la présentation des nouveautés en matière de marchés publics lors du *National Tender Day* organisé par le *European Belgium Public Procurement* (EBP) (16/10/2025);
- la séance consacrée aux développements récents en droit des marchés publics et, plus largement, au rôle fondamental de la Cour des comptes en droit public économique dans le cadre du cours de droit public économique à l'Université libre de Bruxelles (ULB) (2/12/2025);
- la journée du secteur public (cinquième édition) organisée par l'Institut des réviseurs d'entreprises, avec notamment une présentation de la première présidente et de la présidente sur la certification des comptes (nouvelles constatations et subventions), y compris la participation active de plusieurs collègues à divers ateliers et tables rondes (9/12/2025).

5.1.3 Contributions à des publications

En 2025, des collaborateurs de la Cour des comptes ont publié les articles suivants :

- Séverine Monjardez et Samuel Wauthier, «Compte rendu de la législation et de la réglementation européenne et belge en matière de marchés publics, publiées en 2024», *Chronique des marchés publics 2024-2025*, EBP Publishers;
- Hélène Mastrodicasa et Pierre Vandoorne, «Belgium: Big Data Analysis of the perception Perception of the Social Security Contribution on Company Cars», *ITWG Newsletter 1/2025*, groupe de travail de l'Eurosai sur les technologies de l'information;
- Willem Cabooter, «Digitalisering in het basis- en secundair onderwijs», *Tijdschrift voor Onderwijsrecht en Onderwijsbeleid* (TORB), 2025-2026, n° 1-2, p. 23, Die Keure;
- Willem Cabooter, «Buitengewoon onderwijs: toegang en uitstroom», *Tijdschrift voor Onderwijsrecht en Onderwijsbeleid* (TORB), 2024-2025, n° 4, p. 231, Die Keure;
- Florence Thys, «Des politiques publiques et collectives performantes – Progresser dans les outils de transformation de la Wallonie», Institut Destrée, *Actes de la journée d'étude – Progresser dans les outils de transformation de la Wallonie*, Namur, 21 mars 2025.

5.2 Relations internationales

La Cour des comptes participe à différents cadres de coopération internationale et entretient des contacts avec d'autres institutions supérieures de contrôle (ISC). Cette coopération et ces contacts permettent de renforcer l'apprentissage mutuel au travers de l'échange de bonnes pratiques d'audit et de l'examen de thèmes d'audit qui présentent un intérêt dans plusieurs pays.

En outre, la Cour des comptes exécute des mandats d'audit externes auprès d'un certain nombre d'organisations internationales qui gèrent des fonds publics.

5.2.1 Collaboration à l'échelle européenne

5.2.1.1 Collaboration avec la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne (CCE) collabore avec la Cour des comptes lors de ses missions de contrôle en Belgique. En 2025, elle a réalisé sept audits en Belgique dans le cadre de la déclaration d'assurance (DAS).

Par ailleurs, la Cour des comptes a reçu Annemie Turtelboom, membre belge de la CCE, à l'occasion de la concertation annuelle avec les présidentes de la Cour des comptes, ainsi que Helga Berger, membre de la CCE, pour une présentation d'un rapport de la CCE consacré aux marchés publics dans l'UE.

5.2.1.2 Collaboration dans le cadre du Comité de contact des ISC de l'Union européenne

La Cour des comptes fait partie du Comité de contact des présidents des ISC de l'UE et de la CCE. Dans ce cadre, les réunions suivantes ont eu lieu :

- la réunion annuelle des présidents des ISC sur le thème «La compétitivité de l'UE, un défi stratégique pour l'Union européenne et ses États membres» (Malte, 19-20/11/2025);
- la conférence de haut niveau sur le thème de la sécurité (Varsovie, 2-3/06/2025);
- la conférence de haut niveau sur le thème «*Artificial Intelligence and IT Audit in Safeguarding of the Public Resources*» (Sofia, 10/11/2025);
- la réunion des agents de liaison des ISC de l'UE (Varsovie, 27/03/2025);
- une réunion d'experts sur l'état d'avancement de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) (Bonn, 5-7/02/2025);
- une réunion de l'EU Network Audit on Energy (Luxembourg, 9-10/04/2025);
- l'université d'été organisée par la CCE sur le thème «*One Year of the Draghi's Report – Outlook for the EU's Budgetary Policy*» (Helsinki, 3-5/06/2025).

5.2.2 Collaboration au sein d'organisations internationales d'ISC

La Cour des comptes est membre d'organisations internationales qui regroupent les ISC. Cette qualité de membre lui permet de se tenir informée des dernières évolutions en matière de méthodes, de techniques et de normes d'audit.

5.2.2.1 Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai)

En tant que membre de l'Intosai, la Cour des comptes a participé aux réunions suivantes :

- le congrès triennal de l'Intosai, conclu par la signature de la « Déclaration de Charm-el-Cheikh », qui porte sur les deux thèmes principaux abordés lors du congrès (Charm-el-Cheikh, 28-31/10/2025);
- une réunion du groupe de travail *Big Data* autour du thème « *Partnering for New Advancement in Auditing in the AI Era* » (Harbin, 1-3/09/2025).

Dans le cadre du congrès de l'Intosai, la Cour des comptes a également participé à une réunion générale de Jurisai, la nouvelle organisation des ISC, dotée de compétences juridictionnelles.

5.2.2.2 Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (Eurosai)

Dans le cadre de l'Eurosai, la Cour des comptes a participé aux réunions suivantes :

- une réunion sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Eurosai à l'horizon 2030 (Bratislava, 4-6/03/2025);
- une réunion du groupe de travail de l'audit environnemental sur le thème « La politique d'adaptation au changement climatique et d'atténuation : un défi pour l'agriculture » (Varsovie, 6-9/03/2025);

- une réunion du groupe de travail IT sur le thème «La mise en place de services en ligne fluides : grands défis et petites victoires» (Prague, 23-24/09/2025);
- un séminaire sur la gestion de la qualité et la communication externe des ISC (Varsovie, 13-15/10/2025);
- un séminaire du réseau pour l'éthique, consacré aux questions éthiques dans les systèmes d'IA (Lisbonne, 16-17/10/2025).

5.2.2.3 Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français (Aisccuf)

Des représentants de la Cour des comptes ont participé à :

- l'assemblée générale au cours de laquelle a notamment été approuvé le rapport financier 2021-2024 de l'association, présenté par la présidente de la Cour des comptes en sa qualité de trésorière de l'Aisccuf (Dakar, 9-10/04/2025);
- une réunion pendant le congrès de l'Intosai;
- la première réunion du comité d'innovation consacrée aux méthodes innovantes en matière de publications et de participation citoyenne (Bucarest, 5-7/05/2025).

5.2.3 Audit externe d'organisations internationales

5.2.3.1 Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar)²²

La Cour des comptes est représentée au sein du collège des auditeurs externes (*Board of Auditors*) de l'Occar et participe directement au contrôle financier du programme A400M. La Cour a ainsi participé :

- au contrôle des comptes 2024 du programme A400M (Madrid, avril 2025 et Londres, juin 2025);

- à la réunion du *Board of Auditors* consacrée à la planification du contrôle des comptes 2025 (Bordeaux, novembre 2025).

5.2.3.2 Organisation internationale de la francophonie (OIF)

La Cour des comptes est désignée comme auditrice externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU). À ce titre, la Cour a pris part :

- au contrôle des états financiers clos au 31 décembre 2024 (Paris, décembre 2024 et avril 2025);
- à la 46^e Conférence ministérielle de la Francophonie, avec présentation de résultats de l'audit des comptes annuels 2024 (Kigali, 18-21/11/2025).

5.2.3.3 Arrangement de Wassenaar

La Cour des comptes exerce un mandat d'auditeur externe de l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage. La Cour a ainsi pris part à la présentation des résultats de l'audit sur les états financiers 2024 (Vienne, 29/04/2025).

5.2.3.4 Eurocontrol

Depuis juillet 2025, la Cour des comptes est représentée au sein du collège d'audit externe pour une période non renouvelable de 4 ans. La Cour a ainsi participé à la réunion du collège d'audit (Istanbul, 22/09/2025).

²² L'Occar est une organisation intergouvernementale européenne chargée de la gestion commune des programmes d'armement (comme l'achat d'avions de transport militaire, d'hélicoptères, de frégates, etc.).

5.2.3.5 Mécanisme européen de stabilité (MES)

Depuis octobre 2025, la Cour des comptes est représentée au sein du collège d'audit externe pour une période non renouvelable de 3 ans. La Cour a pris part à la réunion du collège d'audit (Luxembourg, 23-24/11/2025).

5.2.4 Autres collaborations multilatérales et bilatérales


La Cour des comptes a également participé à d'autres initiatives internationales :

- un échange d'expériences et de bonnes pratiques avec la Cour des comptes de France (Paris, 13-17/01/2025);
- la visite du *Comptroller General* du *Government Accountability Office* (GAO), l'ISC fédérale des États-Unis (Bruxelles, 23/01/2025);
- la réunion des présidents des ISC de l'OCDE sur le thème des examens de dépenses (*spending reviews*) dans le cadre de la confection du budget (Paris, 28-29/01/2025);
- une rencontre avec la Cour des comptes de France et la signature d'un protocole entre les deux Cours des comptes (Paris, 15/04/2025);
- la visite d'une délégation de l'ISC d'Indonésie et du ministère indonésien des Affaires étrangères (Bruxelles, 28/04/2025);
- la visite d'une délégation des ISC de Macédoine du Nord et de Roumanie ainsi que de représentants du Collège international des auditeurs externes de l'Otan (IBAN) (Bruxelles, 16/05/2025);
- la réunion du réseau des ISC européennes pour les données et la technologie (Bruxelles, 11-13/06/2025);
- l'*Auditfestival*, organisé par l'ISC des Pays-Bas (La Haye, 11/09/2025);
- la visite de travail à l'ISC des Pays-Bas sur les audits ciblés (La Haye, 14/10/2025);
- une journée de réflexion conjointe entre l'ISC des Pays-Bas et la Cour des comptes sur les thèmes « la budgétisation par la performance », « la collaboration et la communication entre les ISC et les parlements » et « l'audit informatique » (Bruxelles, 4/12/2025).

Chapitre 6

Publications

Les publications ci-après sont parues en 2025. Elles sont regroupées par niveau législatif auquel elles se rapportent.

 Audits dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport spécifique

 Cahier de la Cour des comptes

 Audit de suivi

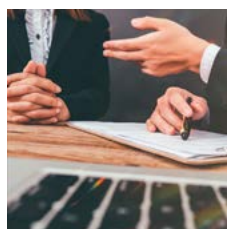
 Projet de budget

ÉTAT FÉDÉRAL



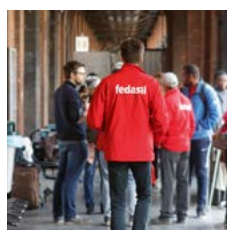
 Janvier

Pilotage de la transformation numérique de la justice par l'État fédéral



 Janvier

Marchés publics fédéraux : synthèse des audits 2023-2024



 Février

Gestion des ressources humaines chez Fedasil – Suivi 2024 des recommandations



 Février

Mesures fédérales de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la covid-19 – Suivi des recommandations



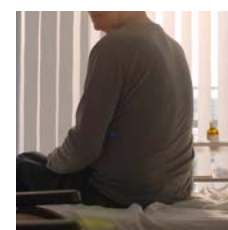
 Mai

Économie circulaire – Préparation, mise en œuvre et suivi de la politique de transition fédérale



 Mai

Commentaires et observations sur les projets de budget de l'État pour l'année budgétaire 2025



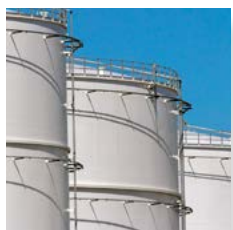
 Mai

Aide médicale urgente pour les personnes en séjour illégal – Coût et efficacité de la politique fédérale



 Juin

Rééquipement de la capacité motorisée de la Défense – Remplacements des blindés et des systèmes connexes



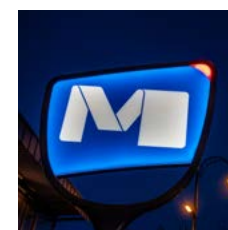
Juin

SA de droit public Aseva
– Exécution des missions
de service public en 2023



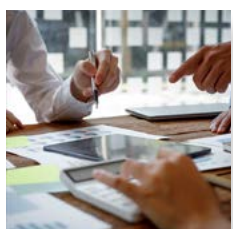
Septembre

182^e Cahier – partie I :
Observations sur les comptes
2024 de l'administration générale,
des services administratifs
à comptabilité autonome, des
organismes administratifs publics et des organismes
assimilés



Octobre

Le projet Métro 3 en Région
de Bruxelles-Capitale



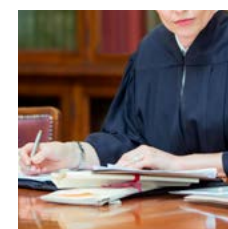
Juillet

Marchés publics de la
Défense – suivi 2025
des recommandations



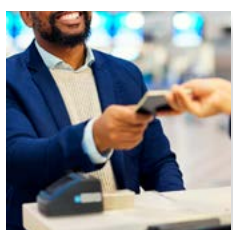
Septembre

Audit RH des services d'ins-
pection sociale fédéraux et
du Service d'information et
de recherche sociale



Octobre

Accès à la justice : délais
de traitement des affaires
judiciaires



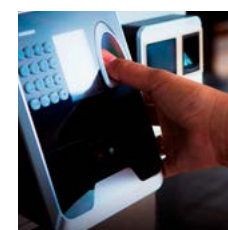
Juillet

Délivrance et contrôle
du permis unique



Septembre

Remplacement de la capacité
de lutte contre les mines de
la Défense



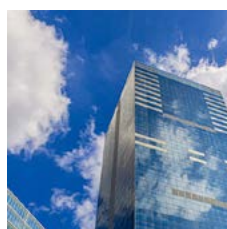
Octobre

Vérifications de sécurité réali-
sées par l'Autorité nationale de
sécurité (ANS) – Suivi 2025 des
recommandations



Septembre

Travail occasionnel dans
l'agriculture et l'horticulture
– Contrôle de la politique
sociale par l'ONSS



Octobre

Prise en compte de périodes
non rémunérées dans les
pension des fonctionnaires



Novembre

182^e Cahier – partie II : Cahier
2025 relatif à la Sécurité sociale



 *Novembre*

Premiers engagements – Réduction groupe cible pour les cotisations patronales à l'ONSS – Suivi 2025 des recommandations



 *Novembre*

Recours à la consultance par l'État fédéral – Missions de conseil ou de soutien opérationnel, en ce compris la mise à disposition de personnel



 *Novembre*

182^e Cahier – partie III : Politique budgétaire de l'État fédéral



 *Novembre*

Fonds des accidents médicaux – Organisation et fonctionnement suivi 2025 des recommandations



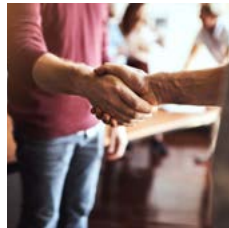
 *Décembre*

182^e Cahier – partie IV : comptes annuels 2024 de l'État fédéral



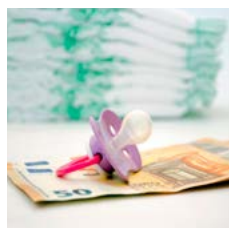
 *Décembre*

Offre infirmière – Planification et mesures fédérales de soutien à la profession



 *Décembre*

Transactions dans le cadre d'infractions fiscales



 *Décembre*

Service des créances alimentaires – Audit de suivi – Qualité du traitement des demandes d'intervention et efficacité du recouvrement des créances

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



 *Juin*

Office de la naissance et de l'enfance – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne



 *Juillet*

Projets de décrets contenant l'ajustement des budgets de l'année 2025 de la Communauté française



 *Octobre*

37^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française



 *Décembre*

Projets de décrets contenant les budgets pour l'année 2026 de la Communauté française

COMMUNAUTÉ FLAMANDE



Mars

Pacte d'avenir – Rapport d'audit sur le cinquième rapport d'étape financier



Juin

Examen de l'ajustement du budget flamand pour 2025



Juin

Passerelles dans l'enseignement supérieur néerlandophone



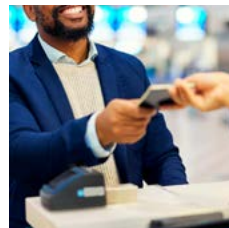
Juillet

Rapport d'activités 2024 de la chambre néerlandaise adressé au Parlement flamand



Juillet

Rapport des comptes 2024



Juillet

Délivrance et contrôle du permis unique



Octobre

Énergies renouvelables en Flandre : objectifs, plans et mise en œuvre



Novembre

Examen du budget flamand pour 2026

COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE



Mai

Rapport de la Cour des comptes sur le projet de décret contenant le premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Communauté germanophone pour l'année budgétaire 2025



Octobre

Rapport de contrôle de la Cour des comptes 2024 – 36^e Cahier d'observations adressé au Parlement de la Communauté germanophone



Novembre

Rapport sur les projets de décrets contenant le deuxième ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Communauté germanophone pour l'année budgétaire 2025



Novembre

Rapport de la Cour des comptes sur le projet de décret contenant les budgets de la Communauté germanophone pour l'année budgétaire 2026

RÉGION WALLONNE



Mai

Prévention de la biodiversité en milieu agricole – Examen de la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides



Juin

Office de la naissance et de l'enfance – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne



Juin

Projets de décrets contenant l'ajustement des budgets de l'année 2025 de la Région wallonne



Septembre

Infrastructure de recharge pour véhicules électriques en Wallonie



Octobre

37^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon



Décembre

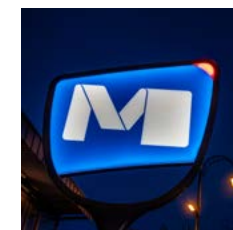
Projets de décrets contenant les budgets pour l'année 2026 de la Région wallonne

RÉGION BRUXELLES-CAPITALE



Janvier

Projet d'ordonnance de finances ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier à mars 2025 sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale



Octobre

Le projet Métro 3 en Région de Bruxelles-Capitale



Octobre

Observations sur les comptes et la politique budgétaire de la Commission communautaire française – Exercice 2023



Novembre

30^e Cahier de la Cour des comptes adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune

PROVINCES



€ Mars

Province de Brabant wallon
– Projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025



€ Mars

Province de Luxembourg
– Projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025



€ Mars

Province de Liège – Projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025



€ Mars

Province de Namur – Projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025



€ Mars

Province de Hainaut – Projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025



Annexe 1

Compte 2024 de la Cour des comptes

1 Compte d'exécution des recettes 2024 (en milliers d'euros)

Code		Budget	Recettes réalisées
Recettes courantes			
1	Revenus financiers	0,00	13,12
2	Recettes propres	135,00	135,00
3	Recettes diverses et accidentelles	5,00	1,97
4	Recettes spécifiques (honoraires des commissaires – entreprises publiques autonomes)	585,60	580,97
	Total des recettes courantes	725,60	731,06
Recettes de capital			
5	Recettes diverses et accidentelles	0,00	0,00
	Total des recettes de capital	0,00	0,00
Recettes de transferts			
6	Dotation	64.644,00	64.562,80
	Total des recettes en provenance de transferts	64.644,00	64.562,80
	Total général	65.369,60	65.298,70

2 Compte d'exécution des dépenses 2024 (en milliers d'euros)

Code		Budget	Dépenses imputées
Dépenses courantes			
A	Membres de la Cour	2.932,00	2.856,95
B	Personnel	60.423,00	57.204,40
D	Documentation	182,50	153,12
E	Bâtiments	3.079,80	2.430,09
G	Équipement et entretien	36,30	18,44
H	Articles de consommation courante	78,00	70,25
I	Poste – Télécom	57,00	54,38
J	Informatique et bureautique	1.143,40	742,58
L	Relations extérieures	174,10	184,76
M	Parc automobile	18,00	13,56
N	Dépenses imprévisibles	2,00	1,35
O	Collaborateurs externes	230,80	167,01
Q	Organisations internationales	15,50	10,91
V	Frais financiers	0,30	0,25
	Total des dépenses courantes	68.372,70	63.908,05
Dépenses de capital			
EE	Bâtiments	43,00	18,15
GG	Équipement et entretien	146,00	103,02
JJ	Informatique et bureautique	939,00	817,77
MM	Parc automobile	50,00	0,00
	Total des dépenses de capital	1.178,00	938,94
Dépenses de transferts			
	Dépenses de transferts	0,00	0,00
	Total des dépenses de transferts	0,00	0,00
	Total général	69.550,70	64.846,99

3 Compte annuel 2024 (en milliers d'euros)

Bilan au 31/12/2024	
Actif	
Immobilisations incorporelles	676,03
Immobilisations corporelles	969,31
Total des immobilisations	1.645,34
Actifs circulants	21.455,92
Total de l'actif	23.101,26
Passif	
Capitaux propres	17.297,20
Dettes	5.804,06
Total du passif	23.101,26

Compte de récapitulation des résultats économiques et affectation du solde global 2024			
Total des charges courantes	61.239,73	Total des produits courants	65.380,43
Total des opérations de capital en matière de charges	0,00	Total des opérations de capital en matière de produits	0,00
Sous-total	61.239,73	Sous-total	65.380,43
Bénéfice de l'exercice	4.140,70	Perte de l'exercice	0,00
Augmentation des fonds propres réservés	528,07	Reprises sur fonds propres réservés	0,00
Diminution du passif net	0,00	Diminution du passif net	3.612,63

Annexe 2024	
Dotation demandée pour 2025	64.562,80
Indemnité de la Région wallonne	120,00
Encours des engagements 2024 à liquider à la charge du budget 2025	289,68
Montant cumulé de la partie de l'indemnité d'occupation contestée depuis 2013	3.076,89

Annexe 2

Compte 2025 de la Cour des comptes*

1 Compte d'exécution des recettes 2025 (en milliers d'euros)

Code		Budget	Recettes réalisées
Recettes courantes			
1	Revenus financiers	0,00	9,00
2	Recettes propres	135,00	138,64
3	Recettes diverses et accidentelles	5,00	3,15
4	Recettes spécifiques (honoraires des commissaires – entreprises publiques autonomes)	595,90	590,40
	Total des recettes courantes	735,90	741,19
Recettes de capital			
5	Recettes diverses et accidentelles	0,00	0,00
	Total des recettes de capital	0,00	0,00
Recettes en provenance de transferts			
6	Dotation	64.562,80	64.563,00
	Total des recettes en provenance de transferts	64.562,80	64.563,00
	Total général	65.298,70	65.304,19

*Comptes pas encore approuvés officiellement par l'assemblée générale de la Cour des comptes

2 Compte d'exécution des dépenses 2025 (en milliers d'euros)

Code		Budget	Dépenses imputées
Dépenses courantes			
A	Membres de la Cour	2.981,40	2.939,86
B	Personnel	61.674,80	57.854,49
D	Documentation	188,00	137,10
E	Bâtiments	3.159,00	2.600,57
G	Équipement et entretien	42,40	23,14
H	Articles de consommation courante	92,20	89,25
I	Poste – Télécom	75,30	42,85
J	Informatique et bureautique	1.546,60	976,79
L	Relations extérieures	184,60	110,28
M	Parc automobile	19,00	11,39
N	Dépenses imprévisibles	2,00	4,28
O	Collaborateurs externes	236,00	184,19
Q	Organisations internationales	12,50	10,96
V	Frais financiers	0,50	0,26
	Total des dépenses courantes	70.214,30	64.985,41
Dépenses de capital			
EE	Bâtiments	93,00	50,37
GG	Équipement et entretien	242,00	157,23
JJ	Informatique et bureautique	970,00	898,25
MM	Parc automobile	50,00	41,27
	Total des dépenses de capital	1.355,00	1.147,12
Dépenses de transferts			
	Dépenses de transferts	0,00	0,00
	Total des dépenses de transferts	0,00	0,00
	Total général	71.569,30	66.132,53

3 Compte annuel 2025 (en milliers d'euros)

Bilan au 31/12/2025	
Actif	
Immobilisations incorporelles	874,84
Immobilisations corporelles	1.223,95
Total des immobilisations	2.098,79
Actifs circulants	20.879,56
Total de l'actif	22.978,35
Passif	
Capitaux propres	16.919,97
Dettes	6.058,38
Total du passif	22.978,35

Compte de récapitulation des résultats économiques et affectation du solde global 2025			
Total des charges courantes	65.685,02	Total des produits courants	65.307,79
Total des opérations de capital en matière de charges	0,00	Total des opérations de capital en matière de produits	0,00
Sous-total	65.685,02	Sous-total	65.307,79
		Perte de l'exercice	377,23
		Reprises sur fonds propres réservés	828,34
		Diminution du passif net	451,11

Annexe 2025	
Dotation demandée pour 2026	65.552,50
Indemnité de la Région wallonne	120,00
Encours des engagements 2025 à liquider à la charge du budget 2026	260,11
Montant cumulé de la partie de l'indemnité d'occupation contestée depuis 2013	3.441,68

Annexe 3

Missions de commissaires aux comptes des membres de la Cour des comptes en 2025

Entreprise publique	Membre(s) de la Cour des comptes	Fondement légal	Rémunérations annuelles brutes en euros
Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares)	Florence Thys	Décret du 05.10.2023	9.833,09
Agence pour le commerce extérieur (ACE)	Hilde François	Loi du 18.12.2002, annexe II, art. 13 (accord de coopération du 24.05.2002)	2.877,88
Aseva	Hilde François	Loi du 26.01.2006, art. 37 et 39bis, § 2	9.254,76
Astrid	Christophe Rappe	Loi du 08.06.1998, art. 18	4.375,00
bpost	Hilde François Dominique Guide	Loi du 21.03.1991, art. 25	49.417,45 49.417,45
Enabel	Walter Schroons	Loi du 23.11.2017, art. 40	15.000,00
Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW)	Alain Bolly	Code wallon du logement du 29.10.1998, art. 185bis	9.381,76
Fonds Écureuil de la Communauté française	Florence Thys	Décrets du 05.10.2023	5.784,17
HR Rail	Walter Schroons	Arrêté royal du 11.12.2013, art. 55	18.712,84
Infrabel	Pierre Rion Rudi Moens	Loi du 21.03.1991, art. 25	32.789,00 32.789,00
Institut de la formation en cours de carrière (IFC) – Communauté française	Florence Thys	Décret du 05.10.2023	2.892,08
Loterie nationale	Jan Debucquoy	Lois du 22.07.1991 et du 19.04.2002, art. 20	22.201,56
Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Communauté française	Olivier Hubert	Décret du 05.10.2023	20.244,59
Palais des beaux-arts	Vital Put Florence Thys	Loi du 07.05.1999, art. 15	6.648,27 6.648,27

Entreprise publique	Membre(s) de la Cour des comptes	Fondement légal	Rémunérations annuelles brutes en euros
Proximus	Jan Debucquoy Christophe Rappe	Loi du 21.03.1991, art. 25	38.880,18 38.880,18
Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF)	Florence Thys	Décrets du 14.07.1997 et du 05.10.2023	20.244,59
skeyes	Hilde François Olivier Hubert	Loi du 21.03.1991, art. 25	20.454,00 20.454,00
SNCB	Pierre Rion Rudi Moens	Loi du 21.03.1991, art. 25	39.217,93 39.217,93
Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO)	Tine Debusschere	Loi du 03.11.2001, art. 5bis	-
Société publique de gestion de l'eau (SPGE) – Région wallonne	Alain Bolly	Code de l'eau coordonné du 03.03.2005, art. D 331	12.494,53
Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (Sofico)	Alain Bolly	Décret du 10.03.1994, art. 10	8.768,56
Société wallonne des eaux (SWDE)	Olivier Hubert	Code de l'eau coordonné du 03.03.2005, art. D 379	11.629,84
Société wallonne du crédit social (SWCS)	Dominique Guide	Code wallon du logement du 29.10.1998, art. 175.15	-
Société wallonne du logement (SWL)	Christophe Rappe	Code wallon du logement du 29.10.1998, art. 116	-
SPV 162	Dominique Guide Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.233,10 1.233,10
SPV Brussels Port	Alain Bolly Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.233,10 1.233,10
SPV Zwankendamme	Dominique Guide Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.849,65 1.849,65
Tuc Rail	Alain Bolly Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	7.398,62 7.398,62
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Florence Thys	Décret du 05.10.2023	9.833,09
Ypto	Hilde François Christophe Rappe	Loi du 21.03.1991, art. 25	4.315,86 4.315,86

Annexe 4

Droit de regard et d'information

Chambre des représentants		
03/01/2025	Wouter Vermeersch	Crédits alloués à Fedasil à la charge du budget général des dépenses
07/01/2025	Xavier Dubois	Rapport de la Cour des comptes sur la modernisation et l'aménagement du site et des bâtiments de la gare de Mons
05/02/2025	Frank Troosters	Rapport de la Cour des comptes sur la modernisation et l'aménagement du site et des bâtiments de la gare de Mons
19/05/2025	Pierre-Yves Dermagne	Projet de budget fédéral 2025 – tous les documents justifiant les commentaires de la Cour des comptes dans le rapport sur le projet de budget fédéral 2025
20/05/2025	Jan Bertels	Examen du budget 2025 – estimations budgétaires portant sur les recettes fiscales, y compris la note Codit
20/05/2025	Charlotte Verkeyn	Examen du budget 2025 – diverses mesures financières et fiscales
25/05/2025	Wouter Vermeersch	Examen du budget 2025 – limitation dans le temps des allocations de chômage
25/05/2025	Wouter Vermeersch	Examen du budget 2025 – dotations à Fedasil
26/05/2025	Alexia Bertrand	Examen du budget 2025 – tous les documents sous-jacents de l'examen du budget
26/05/2025	Nadia Moscufo	Projet de budget fédéral 2025 – divers documents et pièces
30/05/2025	Nadia Moscufo	Projet de budget fédéral 2025 – demande complémentaire concernant une estimation du Bureau fédéral du plan
02/06/2025	Wouter Vermeersch	Examen du budget 2025 – défense et taux d'endettement
03/06/2025	Dieter Van Besien	Examen du budget 2025 – documents transmis à la Cour des comptes par les cellules stratégiques des membres du gouvernement, les administrations et les institutions publiques de sécurité sociale dans le cadre de l'examen du budget
Communauté flamande		
31/01/2025	Bogdan Vanden Berghe	Rapports d'étape sur le projet Oosterweel et le Pacte d'avenir

Région wallonne		
17/06/2025	Christie Morreale	Données budgétaires relatives au premier ajustement budgétaire wallon 2025
17/06/2025	Stéphane Hazée	Données budgétaires relatives au premier ajustement budgétaire wallon 2025
20/06/2025	Patricia Van Walle	Données budgétaires relatives au premier ajustement budgétaire wallon 2025
Région de Bruxelles-Capitale		
21/10/2025	Benjamin Dalle	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
22/10/2025	Stijn Bex	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
22/10/2025	Sofia Bennani	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
23/10/2025	Oliver Rittweger de Moor	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
03/11/2025	Amélie Pans	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
03/11/2025	Olivier Willocx	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
03/11/2025	Anne-Charlotte d'Ursel	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
10/11/2025	Hicham Talhi	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3
12/11/2025	Bertin Mampaka Mankamba ²³	Audit de la Cour des comptes sur le projet Métro 3

²³ Président de la commission spéciale Métro 3, créée au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale : question au nom de tous les membres de cette commission.

Ce rapport est disponible uniquement en version électronique, en français et en néerlandais, sur courdescomptes.be.
Il en existe aussi une synthèse en anglais.



ÉDITION EN LIGNE

ISSN 1378-7985

ADRESSE

Cour des comptes
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles

TÉL.

+32 2 551 81 11

courdescomptes.be

